
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-neuvième séance – Mercredi 5 novembre 2003, à 17 h

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Claudine Gachet, M. Jean-Pierre Oetiker et M^{me} Alexandra Rys.*

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *MM. Manuel Tornare, André Hediger* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 octobre 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 4 novembre et mercredi 5 novembre 2003, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. On me prie de vous rappeler que la Délégation municipale à l'Agenda 21 tiendra un forum le 24 novembre de 16 h 30 à 19 h 30 au Musée d'histoire naturelle à la route de Malagnou.

3. Questions orales.

Le président. Il y a des réponses du Conseil administratif aux questions posées lors de la séance plénière d'hier après-midi. Je donne tout d'abord la parole à M. Tornare.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais répondre à la question orale de M. Olivier Coste, conseiller municipal socialiste, concernant le tri des déchets dans les restaurants scolaires. Afin de mettre en œuvre le règlement d'application qui a été dicté par le Conseil d'Etat le 5 août 1999 pour répondre à la loi sur la gestion des déchets, le Service des écoles et institutions pour l'enfance de la Ville de Genève a placé sur chaque lieu des supports et des sacs poubelle pour la récupération des déchets organiques liés aux repas.

En ce qui concerne le tri des différentes matières... (*Plusieurs conseillers municipaux libéraux parlent entre eux*) cela n'intéresse pas les libéraux... les associations et les responsables de bâtiments scolaires ainsi que les concierges d'école disposent de conteneurs adaptés et reçoivent le programme de levée des ordures triées. De plus, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a émis des directives et des procédures en juin 2001 tant pour les associations que pour les responsables de bâtiments scolaires concernant la manutention des sacs et les lieux de stockage. Enfin, et il faut le souligner, un collaborateur du service, donc de la Ville de Genève, a été désigné comme répondant pour toutes les questions que les associations pourraient poser à ce sujet. Tout a donc été mis en œuvre et

vous avez ici, à l'attention de M. Coste, les photocopies des directives que nous avons envoyées en date du 11 juin 2001 et du 19 juin 2001 à tous les responsables des associations des restaurants scolaires. Tout a donc été fait dans les normes.

M. Christian Ferrazino, maire. Je vous propose de poursuivre la discussion engagée par M. Tornare lors du forum d'Agenda 21 que nous aurons avec le Conseil municipal et avec les fonctionnaires de l'administration qui sont invités à y participer. Une de nos préoccupations consiste à faire en sorte que nous appliquions pour nous-mêmes ce que nous proposons aux autres de faire. Je ferme cette parenthèse.

M. Bonny m'avait posé une question concernant l'avancement des travaux à l'école de la rue de Zurich. Nous avons effectivement invité le personnel enseignant à ne plus dispenser de cours dans cette école, et ce à la suite du vote du Conseil municipal le 6 mai 2003 de la proposition PR-253 concernant le crédit de rénovation de l'école. Nous avons lancé les dossiers pour les adjudications. Monsieur Bonny, comme vous le savez, il n'y a pas que les enseignants qui prennent des vacances, les entreprises de construction le font également pendant les mois de juillet et août. Par conséquent, un temps est nécessaire pour l'étude des dossiers et pour le démarrage du chantier. Vous m'avez posé la question hier, le 4 novembre 2003. Voici une photo datant du 3 novembre 2003, montrant que le chantier a débuté la veille du jour où vous m'avez posé la question. Je peux donc vous rassurer, nous serons à l'heure pour la fin des travaux qui est prévue à la rentrée 2005. Tout pourra donc être fait dans le sens du planning que nous avions prévu.

Concernant la deuxième question qui avait trait à l'immeuble du 99, rue de Lyon, M^{me} Rys – qui est absente, mais vous lui transmettez – se demandait où en étaient les travaux. Eh bien, là aussi les travaux de façade du bâtiment sont toujours en cours de réalisation. Enfin, ce qui nous intéressait essentiellement, c'était, une fois les derniers travaux effectués, l'installation de l'ascenseur et la construction de la toiture: cette dernière sera vraisemblablement terminée en février ou mars 2004 et l'ascenseur sera installé en avril 2004. Une proposition de crédit devait être préparée pour être soumise au Conseil municipal, rappelez-vous, nous en avons parlé à plusieurs reprises. Une réunion doit se tenir, ce soir ou demain soir, avec les habitants du quartier, car je ne vous cache pas que Manuel Tornare et moi-même sommes intervenus dans le cadre de la proposition de crédit que nos services avaient présentée pour en réduire le coût. Nous considérons que cette proposition de crédit était trop importante. Bien évidemment, nos collaborateurs doivent revenir devant les habitants, les associations avec qui ils sont en contact régulier pour expliquer la réduction du coût que nous souhaitons vous proposer. Alors, cela prend un certain temps, il est vrai, mais là, en l'occurrence, le temps, c'est de l'argent, et de l'argent qui devrait être économisé.

Nous avons enregistré des réactions plutôt positives et nous espérons pouvoir venir vous présenter au début de l'année prochaine ce crédit de travaux et d'aménagements intérieurs qui permettrait aux différentes activités de ce bâtiment de pouvoir se réaliser.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Hier, le conseiller municipal Chevrolet a demandé la liste des objets squattés en ville de Genève. Je tiens la liste ici à la disposition des conseillers municipaux qui s'intéresseraient au nombre d'objets squattés. Je peux vous dire qu'ils sont actuellement au nombre de 35 et qu'ils représentent 86 pièces d'une valeur locative d'environ 172 000 francs qui manquent chaque mois aux caisses de la Gérance immobilière municipale, donc de la Ville de Genève.

La deuxième question, posée par M. Bertrand, avait trait à l'arcade du 21, rue des Etuves. J'aimerais vous dire, Monsieur Bertrand, que l'arcade se trouvant au 21, rue des Etuves, est actuellement louée à M. Dutta, que je ne connais pas personnellement et dont le magasin a été déplacé à cette adresse. Il s'agit d'un relogement, car M. Dutta était auparavant au 15, rue des Etuves. Par conséquent, il n'y a pas de nouvelles arcades utilisées par de nouveaux commerçants; ce sont des gens qui étaient déjà dans le quartier qui les occupent. Cela correspond donc bien à la politique que nous voulons instiller au niveau de la Gérance immobilière municipale dans ce quartier.

Ensuite, un conseiller municipal du groupe des Verts, M. Rossiaud, demandait pourquoi certains locataires de la GIM dans le quartier des Pâquis avaient subi une différence de traitement dans le cadre d'une réduction de loyer due à des travaux. Est-ce bien exact? (*Acquiescement de M. Rossiaud.*) Dans ce cas, cette question se réfère à un cas spécifique relevé dans le quartier des Pâquis. Des travaux de reconstruction du réseau public d'assainissement, puis d'aménagements pour les services publics, tels qu'eau, gaz, électricité, téléphone, ont été entrepris dans les rues attenantes à l'immeuble dont vous avez parlé, Monsieur Rossiaud.

Par avocats interposés, un locataire de l'immeuble concerné a demandé, à la fin de juin 2003, une diminution de loyer en raison des nuisances occasionnées. Sachant que des travaux étaient en cours et supposant que des nuisances importantes allaient en découler, la GIM a donné suite à la revendication de ce locataire. Par la suite, des renseignements ont également été demandés à la Voirie de la Ville de Genève. Les réponses de cette dernière ont démontré que les nuisances n'avaient pas la portée qui leur avait été donnée par le locataire. Un examen juridique a également prouvé que les nuisances étaient considérées, par la jurisprudence, comme inhérentes à la vie en milieu urbain et ne donnaient pas lieu à une réduction de loyer.

Par conséquent la demande, datée du 15 juillet, des autres locataires de l'immeuble a été rejetée par courrier du 9 septembre dernier. Des instructions ont également été données par la GIM afin de supprimer la réduction octroyée au premier locataire. Le courrier est parti le 6 octobre 2003 avec effet au 31 octobre 2003. La personne qui a fait cela était un gérant de la Ville de Genève dont je me suis séparé, parce que cela n'allait pas. En l'occurrence, il ne nous avait pas donné connaissance de ce qu'il avait entrepris dans le cas présent, ce qui, vous l'avez compris, était injustifié.

M. André Hediger, conseiller administratif. Pour répondre à M. Marquet, je dirai que la convention avec le Genève-Servette Hockey Club a effectivement été signée. Permettez-moi de vous rappeler, Monsieur Marquet, que, en date du 5 juin 2003 j'ai rencontré les dirigeants du Genève-Servette Hockey Club afin de discuter de cette convention relative à la location de la patinoire. Lors de cette discussion, diverses questions ont été abordées: les prestations du Genève-Servette Hockey Club, la sécurité des spectateurs en dehors de la patinoire, les supporters, le matériel, les assurances et la publicité.

A la suite de ces discussions, mes services ont élaboré un projet de convention qui a été transmis au Genève-Servette Hockey Club, dont la réponse s'est fait attendre. J'ai aussi envoyé une copie de ce projet de convention à M. Buschbeck, président de la commission des sports et de la sécurité, en date du 8 juillet 2003, en lui demandant de l'inscrire à l'ordre du jour de cette commission début septembre. Malheureusement, à cette date, le Genève-Servette Hockey Club n'avait pas approuvé le projet de convention et je n'ai reçu ce document qu'à mi-octobre. Voilà où en sont les choses. Cette convention est signée pour une année; je n'ai pas voulu en prolonger la durée, d'autant plus que les travaux ont été différés et qu'un crédit est en discussion à la commission des travaux. Cette convention sera donc rediscutée l'année prochaine avec le Genève-Servette Hockey Club et remise à jour, notamment en fonction de l'avancement des travaux.

- 4. Motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, Armand Schweingruber, Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, Blaise Hatt-Arnold, Patrice Reynaud, Alexis Barbey, M^{mes} Nathalie Fontanet, Bérengère Rosset, Marie-Thérèse Bovier et Renate Cornu: «Ces propos injustifiables méritent des excuses (message du maire pour le 1^{er} Août)» (M-385)¹.**

PROJET DE MOTION

Pour la fête du 1^{er} Août, le comité d'organisation publie chaque année le programme de la fête officielle et ouvre sa troisième page au maire de Genève. Ce document gratuit est largement diffusé.

Pour la fête 2003, ce fut l'occasion pour notre maire d'y faire paraître un manifeste indigne même des plus grands pourfendeurs de l'histoire suisse terrés en quelques études d'avocats new-yorkaises dont l'âpreté au gain plus que la recherche de la justice, voire de la vérité, a déjà fait couler beaucoup d'encre des deux côtés de l'Atlantique. Digne émule de ces vandales, notre maire écrit et signe:

«Pendant des décennies, les petits Suisses et Suissesses ont appris que la neutralité et l'armée avaient permis à notre pays d'échapper aux combats et aux massacres des deux guerres mondiales du XX^e siècle. Ces institutions ont été longtemps ressenties comme le patrimoine commun de la nation.

»Avec l'écroulement des régimes communistes, la fin de la guerre froide et la disparition en Europe des risques de guerre, des mythes ont été démasqués et l'histoire de notre pays a fait l'objet d'un grand débat et d'un réexamen. A cette occasion, il est apparu que la coopération des dirigeants de l'économie et de la finance suisses avec le III^e Reich avait été le facteur essentiel préservant la Suisse d'une invasion allemande pendant la période 1940-1945.

»Et pourtant le sentiment national subsiste encore et on se demande souvent ce qui unifie des régions et des populations si différentes aux plans des langues, des cultures et des idées.

»A mon avis...» (Suivent les opinions annoncées comme personnelles par le magistrat).

Le privilège des grands hommes politiques a été de faire l'histoire, c'est l'orgueil des pires que de la réécrire à la faveur des idées qu'ils professent espérant vainement les voir inscrites dans une durée qu'ils s'inventent.

¹ Annoncée, 1165.

Les propos ici rapportés sont indignes d'un élu qui, plus est, est le maire en exercice de la Ville de Genève. Plus grave, ils sont une insulte à la nation à l'occasion de la fête nationale.

Parce que nos pères nous ont confié un Etat de droit pour lequel, entre autres libertés constitutionnelles, la liberté d'expression n'est pas un vain mot mais est garantie, la plume de chacun est libre. Ce texte est toutefois signé non pas du seul patronyme de son auteur, mais celui-ci s'est paré de son titre de maire de la Ville de Genève, engageant par ses propos l'ensemble de la municipalité.

C'est l'honneur de la Suisse d'avoir été la première de toutes les nations à s'interroger sur son passé récent, de confier aux meilleurs d'entre ses historiens la tâche d'examiner sans tabou et sans limite de moyens les relations du pays avec toutes les parties belligérantes. Il en est résulté une immense publication et un très long chapitre conclusif dont rien ne corrobore les propos outranciers du magistrat.

L'honnêteté est une des valeurs dans lesquelles se reconnaît la population suisse. Notre maire est libre de mettre en doute l'honnêteté de certains, fût-ce de manière partisane, mais, pour ce faire, il doit alors faire preuve d'honnêteté intellectuelle. Or résumer en quelques lignes le fruit du travail des historiens, cela dans un document quasi officiel, c'est délibérément ignorer l'importance scientifique du rapport de la Commission d'experts indépendants pour lui substituer, sous le couvert du «grand débat» auquel il se réfère, une opinion personnelle et injustifiable.

Par conséquent,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à publier dans la presse genevoise et dans la *Feuille d'avis officielle*, dans les trente jours et selon le format des avis officiels du Conseil administratif, des excuses à l'intention de l'ensemble des citoyens qui ont été blessés par le message du maire publié en page 3 du programme de la fête nationale en ville de Genève.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). *Eppur si muove*: «Et pourtant elle tourne», c'est ce qu'aurait marmonné Galilée contraint d'abjurer l'évidence que la Terre tournait sur elle-même. On peut prendre cette motion de différentes manières, mais, au mois d'octobre, le débat politique a été consacré tout entier au mensonge. Nous avons entendu dans tous les groupes hurler le mot «mensonge» à la faveur de la propagande qu'un groupe ou un autre ont pu apposer sur les murs, voire propager dans la presse. Il était certainement pertinent de se déterminer par rapport aux propos que l'on trouvait dans la presse, il était sans doute juste de dire que c'était un mensonge, mais il faut bien convenir que dire que c'est un mensonge ou

procéder par plainte pénale ne suffit pas: tout d'abord parce que dire qu'il s'agit d'un mensonge ne dit pas ce qu'est la vérité et que procéder par plainte pénale nous dira si les propos sont éventuellement racistes, attentatoires à l'honneur, mais cela ne nous dira pas s'ils sont vrais.

C'est la raison pour laquelle je vous suggère, à la faveur de cette motion, de faire un exercice sur la vérité, puisque, finalement, ce qui est reproché au maire, c'est d'avoir tenu des propos menteurs. En conséquence, faisons l'exercice de la vérité.

Galilée, quand il est contraint d'abjurer, n'a, en fait, rien inventé. Il a vérifié à la faveur de ce qu'il avait inventé préalablement, c'est-à-dire la lunette, ce que Copernic avait démontré cinquante ans avant lui. Il espérait mourir avant que la publication de son livre ne soit terminée; or il n'a pas eu le temps de mourir avant, et non seulement on lui a proposé d'abjurer, mais il a été condamné pour hérésie. Galilée pense que, s'il vérifie, s'il démontre que ce qu'il a affirmé est vrai, il ne court aucun risque. Par conséquent, dans la fleur de l'âge, voilà cet homme courageux qui dit que la Terre tourne. Par rapport à la vérité de l'Inquisition, la vérité scientifique ou la vérité observée n'avaient évidemment aucun sens, et ce pauvre Galilée, s'il voulait rester un homme libre, n'avait d'autre choix, à son tour, que d'abjurer et de prétendre, contre ce qu'il avait observé, que la Terre ne tournait pas sur elle-même. Cette situation n'a pas laissé de marbrer tous les philosophes; il en est un, en particulier, qui a voulu dire aux inquisiteurs que, s'ils étaient maîtres du bal, ils n'étaient pas pour autant maîtres de la vérité. C'est bien sûr Descartes et son *Discours de la Méthode*. Il est court, il est simple; la première règle de la méthode est: «Ne recevoir aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle.» C'est du moins ce que dit notre ami Descartes.

En cela, les propos de notre magistrat méritent d'être observés sous l'angle du *Discours de la Méthode*. Si je prends la phrase la plus embarrassante de son discours – je laisse tomber les mots qui sont simplement vexants: «... il est apparu que la coopération des dirigeants de l'économie et de la finance suisses avec le III^e Reich avait été le facteur essentiel préservant la Suisse d'une invasion allemande...», je constate qu'il se garde bien d'appliquer le *Discours de la Méthode*.

Je prends un autre exemple, concernant une histoire plus récente dont on a le rapport de la Chambre des lords, de la Chambre des communes à Londres, qui fait un rapport au vitriol sur la Suisse en particulier et les fonds juifs qui, après de longues tergiversations, déterminent le Conseil fédéral à convoquer la Commission Volker. Effectivement, notre magistrat Mugny la connaît bien, puisqu'il l'a votée. Cette commission avait pour mission particulière de vérifier les rapports des banques suisses avec les fonds juifs. M. Volker, après une année, revient devant le Conseil fédéral et devant les Chambres pour leur dire que c'est un travail inutile; en effet, ce faisant, le deuxième point du *Discours de la Méthode* n'est pas respecté, car le domaine de la recherche n'est pas étendu à l'ensemble de la matière, de sorte

qu'il y a un risque d'erreur. Par conséquent, la Commission Volker se saborde au profit de la commission régulièrement appelée la «Commission Bergier». Cette dernière, quant à elle, reçoit un mandat très large du Conseil fédéral qui consiste à faire la vérité sur les relations économiques de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette commission est extrêmement étendue du point de vue de ses membres et son budget est quasiment illimité, puisqu'on arrive à un budget final qui est, sauf erreur, de l'ordre de 23 millions de francs.

La Commission Bergier produira 10 000 pages, soit 25 volumes qui se trouvent, au final, résumés dans un document que l'on peut se procurer dans toutes les librairies, à très bon marché, et qui s'intitule: *La Suisse, le National-Socialisme et la Seconde Guerre mondiale. Rapport final*. Je vous en recommande vivement la lecture; vous passerez en le lisant un aussi bon été que moi-même, car je dois à notre maire d'avoir consacré une partie ou quelques jours de mon été à la lecture de ce livre.

Je vais vous la lire la vérité sur l'objet, telle qu'elle ressort du *Discours de la Méthode*, telle qu'elle est, incontournable. Elle se trouve à la page 496 de *La Suisse, le National-Socialisme et la Seconde Guerre mondiale. Rapport final*; vous comprenez bien que ce livre est le résumé de 10000 pages, vous comprenez également que, comme le maire fait un résumé en une ligne, je m'intéresse particulièrement au chapitre conclusif «La Suisse et les relations économiques» que je vous lis: «Rien dans nos recherches n'est venu confirmer l'idée que les prestations de la Suisse au III^e Reich, ses exportations, les crédits consentis aient agi de manière significative sur le déroulement des hostilités. Non pas que ces prestations eussent été négligeables, mais elles ne furent pas à la mesure du gigantesque déploiement des ressources qu'exigea la conduite de la guerre, l'économie de guerre et l'évolution des combats dépendant de multiples facteurs. La Suisse n'avait aucune influence, sinon indirecte et très mineure, sur les bombardements stratégiques, etc.» (*Remarques de M. François.*) Un peu plus loin, je lis: «Au contraire, les effets souvent supposés de quelques prestations ne se vérifient pas.» C'est l'élément qui, effectivement, a trait à la phrase du maire, quoi que vous supposiez, Monsieur François. C'est l'expression du fameux grand débat la plus proche, bien qu'elle le contredise, du résumé du maire. Vous voyez que non seulement celle-ci ne le confirme pas, mais elle indique exactement le contraire, à savoir la vérité. Le mensonge, je vous le relis: «A cette occasion, il est apparu que la coopération des dirigeants de l'économie et de la finance suisses avec le III^e Reich avait été le facteur essentiel préservant la Suisse d'une invasion allemande pendant la période 1940-1945.»

Que l'on connaisse la vérité et que l'on connaisse le mensonge, eh bien, il convient effectivement de se demander ce qu'est la vérité en politique. Cette dernière résulte du vote. Alors, votons! Vous choisirez de dire oui ou vous choisirez de dire non. En disant oui, vous choisissez la vérité telle qu'elle ressort de manière incontournable; en disant non, vous choisissez une autre vérité, c'est celle de

l'Inquisition. (*Protestations.*) Il n'y a aucun problème, c'est celle qui résulte de celui qui mène le bal: «Je suis majoritaire et, en conséquence, ma vérité est celle-là.» Vous choisirez, c'est effectivement la liberté du jeu démocratique. La vérité, je vous l'ai donnée. Cela dit, vous en ferez la vérité politique qui est la vôtre et je me réjouis de vous entendre. (*Applaudissements sur les bancs de l'Entente.*)

Préconsultation

M. Pierre Losio (Ve). Je crois que le texte qui a été déposé ainsi que la brillante démonstration de connaissances historiques qui vient de nous être faite sont beaucoup plus graves qu'on ne peut le supposer. Mais, style mis à part, je dirai que le contenu de ce discours, c'est autre chose. Je m'interroge effectivement sur le droit que s'arroge le Parti libéral d'exiger des excuses du maire de la Ville de Genève, qui aurait, paraît-il, dit des choses qui dépassent sa pensée. J'espère bien que non, Monsieur le maire, j'espère bien que vos mots n'ont pas dépassé votre pensée. Il y a quelque chose qui me choque dans ce qui a été dit tout à l'heure, c'est que, si le préopinant libéral a compilé l'histoire à travers Galilée et Descartes, je crois qu'en ce qui concerne l'histoire de son propre parti il est frappé d'amnésie.

Je n'ai effectivement pas compilé le rapport Bergier ni ses 10000 pages. J'ai passé un très bon été quand même, je n'ai pas relu le *Discours de la Méthode*, qui est un magnifique bouquin, mais j'ai simplement trouvé, sur une seule page, la réponse qu'il fallait donner à cette arrogance libérale qui prétend demander des excuses du maire vis-à-vis de la population. Je ne sais pas si les noms, Messieurs les libéraux, de Fernand Maurer, de Georges Morel, d'Emile Wagnières, de Jean Schumacher, et j'en passe quelques-uns, vous rappellent quelque chose, ou bien si cela ne vous dit strictement rien. Alors, vous voyez, le document que j'ai exhumé porte un titre: «Conseil municipal», il est signé par le président du Conseil municipal, M. Charles Duboule, et il date du 27 juin 1941. Ce jour-là, durant la législature 1939-1943, neuf libéraux se trouvaient dans cette salle et ils ont supprimé les droits politiques à des citoyens genevois élus légitimement! Une charrette de vingt-trois personnes à qui, dans cette salle, les droits politiques ont été retirés, et cela, comme l'a dit M. Froidevaux, parce qu'ils avaient choisi, en votant, la vérité, la vérité démocratique. Or c'est vous, les libéraux, qui voulez maintenant nous demander de nous excuser, alors que, dans cette salle, il y a à peine soixante ans, vous avez retiré les droits politiques par votre vote – vous n'étiez pas les seuls, mais vous étiez quand même neuf libéraux à le faire – à vingt-trois citoyens genevois élus par le peuple en raison de leurs idées politiques. Qui êtes-vous pour donner des leçons de morale et qui êtes-vous pour exiger des excuses?

Je passerai sur le fait que, depuis des années, vous présentez sur une de vos listes un candidat qui faisait partie d'une officine de barbouzes et qui était prêt à

mettre une partie de cet hémicycle au stade, si par hasard les choses tournaient mal et que la guerre froide ne cessait pas. Alors, s'il vous plaît! Pas d'arrogance. Souvenez-vous du 27 juin 1941, vous avez participé à ce vote et vous étiez neuf.

Nous n'avons pas de leçons à recevoir et nous n'entendons pas en donner, mais, ce soir, c'était trop grave. Je me devais de vous rappeler ce qui est contenu dans une simple feuille et ce à quoi vous vous êtes prêtés. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

M^{me} Liliane Johner (T). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'appartiens à la génération des petits Suisses et des petites Suissesses qui – comme le rappelait notre maire, Christian Ferrazino, dans son discours du 1^{er} Août, discours qui fait rugir nos collègues motionnaires – ont appris à l'école que la neutralité de notre pays et la ferme résistance de notre armée nous avaient permis d'éviter les horreurs de la guerre.

Dans les milieux populaires, cette fierté s'augmentait souvent du souvenir des sacrifices de nos soldats, de nos pères mobilisés pendant cinq ans parce qu'ils étaient chômeurs, de nos mères au foyer réduites à la pauvreté, car ce n'était pas la solde de leur mari qui pouvait les nourrir, elles et leurs enfants. Nous avons donc été nombreux à croire et à respecter cette version de la mémoire commune issue de la période qu'on a appelée chez nous la «Mob».

Il est vrai aussi que c'est dans nos rangs, dans les partis de gauche et dans les syndicats, et notamment au Parti communiste de l'époque, que s'analysait déjà, c'est bien normal, la duplicité des classes dirigeantes de notre pays. Dès la publication du rapport Bonjour, commandé par le Conseil fédéral au lendemain de la dernière guerre, on pouvait connaître le rôle délicat joué par notre gouvernement à l'égard de l'Allemagne nazie, mais on avait tendance à l'excuser au motif de la précaution qu'il avait prise, à quelques coûts, bien sûr, contre tout risque d'invasion.

Alors, après cinquante ans, en 1995, quand les investigateurs de la commission des banques du Sénat américain et ceux du Congrès juif mondial se sont mis à fouiller les archives de Washington, qui venaient de s'ouvrir après les années usuelles de prescription, exhumant une foule de documents dont ils se mirent à alimenter la presse internationale, nous avons certes été choqués, comme tout le monde, mais pas particulièrement surpris. La réalité dépassait simplement nos suspicions et nos hypothèses les plus solides.

Non, Mesdames et Messieurs les motionnaires, ce n'est pas le maire de Genève, issu de nos rangs, qui a, comme vous l'en accusez – et je reprends vos termes — choisi de réécrire l'histoire au gré des idées qu'il professe pour les inscrire dans une durée inventée par lui. Non, il n'a pas insulté la nation. Non, il n'a

pas à s'excuser de sa déclaration, et en voici les raisons: en 1939, quand la guerre a éclaté, le Reich était en faillite, autrement dit, le *reichsmark* s'était effondré et l'Etat allemand ne disposait plus de devises convertibles. Durant la Seconde Guerre mondiale, Hitler a donc pillé les réserves d'or des banques centrales de onze pays occupés. Mais cet or, personne n'en voulait, sauf la Banque nationale suisse. Oui, que cela vous plaise ou non, la Suisse a prolongé la Seconde Guerre mondiale pour une raison connue de tous. Elle a, entre 1940 et avril 1945, accepté à peu près 7000 tonnes d'or volées par les nazis.

Elle a envoyé, mois après mois, des devises convertibles aux assassins de Berlin, notamment des francs suisses. Ces devises convertibles leur ont permis d'acheter sur le marché mondial des matériaux stratégiques dont ils avaient besoin pour leur industrie d'armement et donc pour continuer la guerre. Le 4 juin 1943, le président de la Reichsbank et ministre de l'économie, Walter Funk, écrit à Hitler: «Sans les banques suisses, nous ne pourrions tenir que trois mois.»

En conclusion, les documents d'archives qui sont à la base du rapport Eizenstat sur l'or volé nazi ainsi qu'à la base du livre de Jean Ziegler *La Suisse, l'Or et les Morts* sont sans équivoque. Sans le lavage d'or nazi par la Banque nationale suisse pendant cinq ans, Hitler aurait été incapable de soutenir l'effort de guerre au-delà de l'année 1943. Dans son discours du 1^{er} Août, le maire de Genève n'a donc rien fait d'autre qu'évoquer une évidence historique indiscutable.

C'est la presse internationale suivie par la presse suisse qui, en 1996, a commencé à poser les questions dérangeantes et à y répondre. Je vous en cite un aperçu: «La neutralité suisse, juste une excuse pour s'enrichir.» «Le Conseil fédéral a menti.» «L'argent de l'Holocauste. On a trompé le Parlement, on s'est couché devant les banques.» «Les profiteurs de guerre suisses: sans la plaque tournante de l'or qu'a été la Suisse, la guerre en Europe aurait pris fin beaucoup plus tôt.»

Les auteurs de ces textes, les propriétaires de ces journaux ne sont pas de notre bord, loin s'en faut. Et ces articles ont tous paru au cours de l'année 1996, soit une année avant la parution du livre de Jean Ziegler qui a provoqué un tel tollé en 1997.

Les révélations de la presse ont obligé le Conseil fédéral à agir, à nommer une commission d'experts. Le rapport Bergier n'a rien infirmé, mais, en effet, cela a pris son temps et des milliers de pages pour analyser en détail les mécanismes des transactions dont les banques suisses, en particulier la Banque nationale suisse, ont été le théâtre au profit de l'Allemagne nazie.

Ce n'est pas de gaîté de cœur que les Suisses et les Suissesses, ainsi que les étrangers qui vivent parmi nous et qui aiment la Suisse ont dû renoncer à un pan entier de leurs mythes.

Alors voilà, Mesdames et Messieurs les motionnaires, vous acceptez la vérité quand elle est donnée par le rapport Bergier, lourd à lire et difficile à consulter. Mais, lorsque notre maire résume le propos en disant, je cite: «...il est apparu que la coopération des dirigeants de l'économie et de la finance suisses avec le III^e Reich avait été un facteur essentiel préservant la Suisse d'une invasion allemande pendant la période 1940-1945», vous hurlez au scandale.

Vous devriez plutôt vous féliciter que le maire ait pu ajouter, et je cite à nouveau: «Et pourtant le sentiment national subsiste encore et on se demande souvent ce qui unifie des régions et des populations si différentes aux plans des langues, des cultures et des idées.»

Cela signifie que la mémoire, réveillée par le rappel de faits déshonorants, s'alimente encore à d'autres paramètres qui font l'intérêt et la beauté de notre pays et qui développent notre sentiment d'appartenance et, pourquoi pas, d'amour: la beauté du territoire, le travail et l'effort commun, la démocratie, la tolérance, la solidarité... Toutes ces valeurs-là ne sont pas mortes du fait des révélations du comportement de nos banques, elles sont bien vivantes et nous les voudrions encore plus vivantes. Nous ne voudrions surtout pas, Mesdames et Messieurs les motionnaires, que votre intervention haineuse à l'égard d'un maire réputé droit et honnête, certes à gauche, entache ces valeurs qui font la force des parlements et du débat public dans notre pays. Imaginez le tableau si, après les actes de contrition de notre gouvernement fédéral, nous faisons paraître des excuses pour ainsi dire «révisionnistes» dans la *Feuille d'avis officielle*. Bonjour le virage à 90 degrés! Non, la coopération des banques suisses avec le III^e Reich n'a pas existé, non, l'effort de guerre d'Hitler n'en a pas bénéficié...

La Genève internationale, la Genève des droits de l'homme, la Genève humanitaire désavoue le fédéral! Nous n'aurions pas l'air ridicules!

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les motionnaires, à savoir raison garder, à retirer votre motion ou, à défaut, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à la rejeter massivement. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

M. Jacques François (AdG/SI). Comme l'a dit Pierre Losio, la question que nous renvoie cette motion libérale est celle de savoir qui doit s'excuser et pour quelle raison. Vous savez que, par essence et par leurs fonctions, les mythes ont la vie dure et sont ancrés très profondément dans nos têtes. Ainsi, même les connaissances accumulées au cours du temps ne parviennent que très lentement à instiller un doute qui les remettrait en cause: mythe d'une Suisse riche de son seul travail, mythe d'une Suisse neutre politiquement, et ce qui nous occupe aujourd'hui, mythe d'une Suisse pure, sauvée du nazisme par sa seule armée.

Mesdames et Messieurs, ce genre d'aberration collective n'est pas l'exclusivité de notre pays, vous le savez très bien. Il a fallu quarante ans à la France officielle et aux citoyens français pour admettre que la Guerre d'Algérie était une guerre coloniale et non pas un simple maintien de l'ordre face aux terroristes. Quarante ans pour admettre, en France, que la torture pendant cette guerre était courante et même banale, alors qu'à Alger, à l'époque, tout le monde savait parfaitement ce qui se passait.

Dans les années 60, les premières études sont parues mettant en doute l'attribution aux seules vertus de notre armée de la situation exceptionnelle de la Suisse dans les années 40-45. Ces études n'ont pas été diffusées, car il était pratiquement impossible de les entendre. Il a fallu attendre des années, et en particulier la Commission Bergier, pour qu'enfin ce mythe commence légèrement à s'ébranler, avec tout de même, de la part de la Commission Bergier, des ruses de Sioux pour tenter de ne choquer personne.

Combien faudra-t-il encore de temps pour pouvoir simplement dire la vérité? Même un 1^{er} Août, Monsieur le maire: combien de temps faudra-t-il encore? Il est vrai que je n'imaginais pas qu'une telle motion puisse être proposée de nos jours à notre Conseil municipal. Décidément, pour certains, il est difficile d'accepter la vérité lorsqu'elle est désagréable et même peut-être légèrement honteuse. Le fait de nier l'évidence apparaît alors comme un palliatif de confort. Je n'ai pas dit un confort intellectuel. Laissons donc ceux qui se satisfont d'un mensonge officiel transformé en mythe se complaire dans leur confort. Affronter les dures réalités d'un pays, c'est bien souvent beaucoup plus tonique pour l'avenir.

M'est venue l'idée de savoir à quoi servait cette motion. Est-ce l'expression d'une gêne inacceptable devant une Suisse officielle et une Suisse aux affaires qui n'ont pas été sans reproche à un moment tout à fait crucial pour l'existence même de la démocratie? Est-ce une bataille politique pour défendre une armée qui n'a jamais été, qui n'est pas et qui ne sera jamais le garant de la paix? Est-ce dû à l'analphabétisme fonctionnel à la lecture du rapport Bergier? N'est-ce pas, Monsieur Froidevaux! Ou bien, plus simplement, est-ce une attaque politique utilisant quelques réflexes populistes, manière pour la droite traditionnelle d'aller essayer de pâturer dans les plates-bandes de l'Union démocratique du centre? Je n'ai pas de réponse à ces questions, Messieurs les libéraux. Votre motion qui bataille contre ce qui est devenu une évidence a quelque chose de tout à fait pathétique. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et administratifs, je vais malheureusement surenchérir sur ce qu'ont déjà dit mes collègues de l'Alternative. Cette motion est pour moi outrancière,

grandiloquente, mensongère et ses motivations sont confuses: outrancière, car traiter notre maire de vandale parce qu'il se réfère à notre histoire, cela me semble un peu déplacé; grandiloquente, parce que l'invocation des «grands hommes qui font l'histoire» me laisse un peu pantois. Est-ce qu'il n'y a pas eu peut-être trop de grands hommes dans l'histoire et pas assez de gens travaillant ensemble? Peut-être, vous, les libéraux, éliminez-vous de l'histoire les petits hommes et les petites femmes, je n'en sais rien. Ensuite, plus sérieusement, votre motion est mensongère, car la Suisse n'est notamment pas le premier pays à s'interroger sur son passé récent, mais, elle l'a enfin fait et on en est heureux aujourd'hui. Enfin, vos motivations sont confuses, car en ce qui vous concerne, les libéraux, on ne voit pas tellement ce que vous défendez, si ce n'est une sorte de civisme au service de certains dirigeants de la finance que vous semblez confondre avec l'ensemble de la population suisse. Cette dernière ne se reconnaît pas forcément dans les grands dirigeants de la finance qui sont mis en cause ici.

J'aimerais maintenant m'adresser directement à l'éminence grise de cette motion. Je me suis un peu plongé dans les commentaires publics après la sortie de votre motion, et il s'avère, Monsieur Queloz, que vous avez servi d'informateur privilégié à un hebdomadaire promotionnel gratuit en date du 2 ou 3 octobre 2003. Il s'agit d'un journal gratuit dans lequel l'information est assimilable à la publicité. Alors, j'aimerais vous féliciter pour cette pleine page de publicité tout-ménage que vous vous êtes offerte, dans laquelle vous dénoncez, d'une part, un immense scandale qui se trouverait dans le budget 2004 et dans laquelle vous exposez, d'autre part, votre présente motion réclamant des excuses à notre maire pour son discours du 1^{er} Août.

Je vais essayer de passer brièvement sur la question du budget 2004 – qui est pourtant croustillante – et parler de l'immense pavé que vous avez jeté dans la mare, comme l'écrit votre porte-parole, François Baertschi, à savoir le coût de la journée sans voiture. Je cite votre porte-parole: «Elle s'inscrirait dans une politique générale de harcèlement à l'encontre des automobilistes, en particulier les plus modestes d'entre eux.» Je m'éloigne un peu du sujet, mais, si vraiment il s'avérait que la gendarmerie ne poursuive que les voitures de petite cylindrée lors de cette journée, je me joindrais à votre indignation pour dire qu'effectivement il faut aussi attaquer les dangereux rois de la route, dont certains de vos collègues de la majorité aux Chambres fédérales, qui ont eu un peu moins de chance ces derniers temps, semble-t-il.

Je note au passage, Monsieur Queloz, que vous assimilez les contraventions ayant trait à la loi sur la circulation routière à du racket, et que, selon vous, le plus grand délit consiste à conduire une voiture. Ensuite, à l'appui de votre démonstration, votre porte-parole ne trouve rien de mieux que de mettre en première page de sa masse de papiers ce que vous appelez «une œuvre d'art douteuse payée par

la Ville», je cite. Eh bien, concernant «cette œuvre d'art douteuse», il faut transmettre votre appréciation à ses auteurs qui sont des élèves d'écoles genevoises qui ont commis une œuvre très réussie en peignant le sol d'une place. Cette œuvre est tellement réussie que les habitants ont déposé une pétition pour son maintien, ce qui n'a malheureusement pas pu être obtenu.

Venons-en aux faits. Vous surenchérissez ensuite sur le discours du maire de Genève prononcé à l'occasion du 1^{er} Août avec votre vieux manuel d'histoire sous le bras. Vous et vos collègues de parti jugez le regard sur l'histoire délivré par notre édile «indigne même des plus grands pourfendeurs de l'histoire suisse terrés en quelques études d'avocats new-yorkaises», «âpres au gain» et «vandales» – je cite toujours. Nous prenons acte du fait que vous contestez *de facto* l'accord survenu le 12 août 1998 entre les si vertueuses banques helvétiques incriminées et ces gens que vous traitez de barbares ayant conduit aux dédommagements de survivants et d'héritiers des victimes.

Que certains, en Suisse, aient eu quelque chose à se reprocher, c'est bien le minimum sur lequel tous les historiens s'entendront. Vous vous érigez en nouvelle autorité morale en matière d'histoire. La commission indépendante d'experts dite «Commission Bergier», ainsi que le rapport Bergier que vous citez très partiellement, Monsieur Froidevaux, est présenté par son principal auteur en des termes très proches de ceux que vous reprochez à notre maire. Je pourrais, si on voulait prolonger, prendre certaines citations autres que les vôtres, lesquelles résultent d'une lecture très partielle de ce rapport. Par exemple, «nous montrons que nous sommes souvent allés trop loin tant à Berne qu'au siège de certaines entreprises». (*Protestations dans les rangs des libéraux.*) Ecoutez, les différentes pages en cause...

Une voix. Allez, citez la page!

M. Sébastien Bertrand. Le problème est que vous, libéraux, confondez, comme à votre habitude, les intérêts de certains nantis avec ceux de l'ensemble de la population de notre pays. En effet, si on en croit la page de publicité que vous vous êtes offerte, Monsieur Queloz, vous traduisez la mise en cause de dirigeants de l'économie et de la finance suisses par la mise en cause imaginaire de l'honnêteté de l'ensemble de la population suisse.

Réclamez-vous l'instauration d'un corporatisme caporalisé, assimilant la critique des grands patrons par le simple citoyen, ou l'édile en l'occurrence, à de la haute trahison? Désolé, Messieurs les libéraux! Si votre sens du patriotisme se situe au niveau de la défense des actes de dirigeants économiques de l'époque,

par exemple, les marchands de chaussures Bally dont les magasins en Allemagne ont été «aryanisés», ou le marchand de canons Bührle, vous insultez la mémoire, notamment celle des victimes de l'Holocauste.

Mieux que de vous réclamer des excuses, on vous conseillera utilement de sortir de votre vieux manuel d'histoire périmé et de ne pas prétendre couvrir les débats historiques en cours par vos radotages nauséabonds.

M. Guy Mettan (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en préambule, je dois dire que je peux comprendre la réprobation du Parti libéral à l'encontre du discours du 1^{er} Août qu'a tenu notre maire. Il est vrai que, personnellement, je désapprouve aussi quelques-uns de ses propos, car ils me paraissent excessifs. Pour ma part, ils reflètent une image un peu trop sombre de notre pays. Cela dit, notre parti ne soutiendra pas cette motion, car il ne partage pas du tout la vision qui a été exprimée pour les raisons suivantes.

La première raison est que l'histoire n'est pas du tout une science exacte. Je ne veux pas parler du fond, car je crois que les représentants de l'Alternative ont déjà largement évoqué ce sujet. Je me contenterai d'évoquer trois autres raisons qui font que nous nous abstenons lors du vote de cette motion. L'histoire est une matière qui est éminemment sujette à interprétation et c'est de la multiplicité des lectures qu'on peut avoir d'un même événement que naît au fond la vraie histoire et la perception la plus exacte possible de celui-ci. Pour un événement aussi important que la Seconde Guerre mondiale, je suis tout à fait convaincu et d'accord qu'on puisse en avoir des lectures différentes, même si, comme je l'ai dit, je ne partage pas forcément le point de vue du maire qui a été exprimé à l'occasion du 1^{er} Août.

La deuxième raison – qui est de loin la plus importante – est que cette motion porte une atteinte assez grave, à mes yeux – et là, c'est aussi le journaliste qui parle – à la liberté de parole. Cette liberté de parole est pour moi très importante en démocratie. C'est aussi une atteinte à la liberté de pensée, car cette motion consacre le triomphe du «politiquement correct», or un des problèmes auquel nous devons faire face en tant qu'élus politiques est de mettre fin aux discours complètement aseptisés, à la langue de bois qui est au fond aussi la négation de la politique et du discours politique. Pour ma part, il est important que chacun, chacune, qu'il soit maire ou simple citoyen, puisse parler librement sans être contraint d'utiliser la langue de bois.

Ces principes sont valables pour tous, et je rappelle à ce propos le mot de Voltaire qui a dit: «Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour que vous puissiez l'exprimer.» Je le dis, je ne suis pas d'accord avec M. Ferrazino, mais je me battrai pour qu'il puisse s'exprimer.

J'aimerais aussi rappeler à nos amis libéraux qu'à l'occasion de ce même 1^{er}-Août, il est un autre maire de notre République, M. Jean Murith, maire de Colongny, qui a, lui aussi, fait un discours. J'ai lu dans la *Tribune* – je lis aussi les journaux, je dis cela pour rassurer M. Tornare – que M. Murith avait fait un discours lui aussi très controversé, complètement excessif, qui allait évidemment dans un autre sens que celui de M. Ferrazino et que, dans ce sens-là, la liberté de parole vaut pour tout le monde, pour M. Ferrazino comme pour M. Murith. Je répète ici que je ne suis pas aussi forcément d'accord avec ce qu'a dit M. Murith, mais je me battraï pour qu'il puisse continuer à le dire et j'espère que vous tous ici en ferez de même, pour vous ou pour moi, si jamais on venait à nous contester le droit de nous exprimer.

La troisième raison concerne l'invite. Je crois qu'en tant que membres de l'Entente nous avons longuement et largement critiqué l'Alternative lorsqu'elle nous obligeait à voter des crédits pour publier ses opinions *urbi et orbi*, ici et dans la presse étrangère. Dès lors que nous avons critiqué ce principe, nous ne pouvons pas, nous, aujourd'hui, exiger du contribuable qu'il paie à son tour des excuses publiques de notre maire dans les mêmes journaux. Il faut être conséquent, et je dis qu'on ne peut pas faire payer deux fois au contribuable, au concitoyen, les choses qu'il a dû subir. Dès lors, nous nous abstiendrons et je vous remercie de votre compréhension.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est la première fois que je prends la parole et je n'y suis pas très habitué, vous m'en excuserez. Notre groupe laisse la liberté de vote sur cette motion, mais je parle à titre personnel, car j'ai assisté à votre discours, Monsieur Ferrazino.

J'ai été dans beaucoup de régions assister aux feux du 1^{er} Août, je ne dirai pas que c'était extraordinaire ou fantastique, mais tout se passait normalement, tandis que cette fois-ci j'ai été agressé par vos paroles. Je suis fier de mon pays, de mes parents et j'essaie d'expliquer à mes enfants qu'ils doivent aussi être fiers de la Suisse et du Pérou d'où vient leur maman. On doit essayer de montrer un certain idéal à la jeunesse, un idéal qui se veut rassembleur, un idéal vers lequel on se dirige tous ensemble et solidairement. Votre discours m'a profondément déçu, Monsieur Ferrazino, c'est la raison pour laquelle, personnellement, je voterai cette motion.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je suis un peu ennuyée, car M. Mettan m'a coupé mon effet. J'avais moi-même lu la presse, et notamment une coupure du *Courier* du 6 août dernier, qui nous relatait le discours du 1^{er} Août qui avait été tenu à Colongny par un maire libéral, M. Jean Murith. Effectivement, comme l'a expliqué M. Mettan, les propos de M. Murith étaient très véhéments et ils allaient dans un

sens totalement opposé à ceux de notre maire; je cite une partie de l'article de M^{me} Sarah Lachat qui nous dit que M. Murith s'en est pris à différentes instances «ou encore à tous ceux qui ont laissé entendre que la Suisse avait évité la Seconde Guerre mondiale du fait d'une alliance coupable plutôt que grâce à ses structures de défense».

Le discours de M. Murith a été très long et il a été sifflé par l'assemblée des citoyens colognotes qui l'ont écouté. Un de ces citoyens nous dit, toujours dans cet article: «Nous avons été nombreux à siffler. Il a tiré sur tout, avec des relents de xénophobie, sans citer aucun élément positif si ce n'est des références dépassées au pacte de 1291.» Cet article est intéressant parce que, à la fin de ce dernier, on peut y lire les propos de M. Michel Halpérin. Je vous cite ce passage: «Michel Halpérin, député libéral genevois, hôte d'honneur de la cérémonie (...) confirme que M. Murith a prononcé un discours très musclé, très critique et formulé dans des termes très entiers.» Est-ce déplacé pour autant? Le député estime que cela ne l'est «pas forcément, si l'on perçoit le 1^{er} Août comme l'occasion pour une commune de s'interroger sur la Suisse et sur le monde qui l'entoure». Eh bien, voyez-vous, le discours de notre maire était aussi sa façon à lui, certes différente de celle du maire de Cologny, de s'interroger sur la Suisse, sur les relations qu'on y entretient et sur la façon que l'on a de vivre notre citoyenneté, aujourd'hui, en 2003. Est-ce que pour autant notre maire doit s'excuser publiquement et faire publier dans la *Feuille d'avis officielle* ses excuses à l'intention de la population? Je ne le crois pas. Je pense qu'un maire a un discours politique. Visiblement celui de M. Murith vous aurait peut-être convenu, à vous, libéraux; ce n'est pas mon cas. Par contre, celui de M. Ferrazino m'a convenu.

A chacun son discours, Mesdames et Messieurs. Tout le monde a le droit de s'exprimer. Les propos, on le voit, sont différenciés, ils peuvent impliquer de vives réactions, mais, pour autant, personne à Cologny n'est allé demander à M. Murith de faire son mea culpa et de s'exprimer de manière officielle sur le fait qu'il avait eu ces propos-là et de s'en excuser publiquement.

Je crois qu'il est indécent de demander à notre maire de présenter des excuses et, plutôt que de déposer des motions de ce genre qui, toutefois, ont quand même créé le débat, je crois qu'il vaudrait mieux nous laisser travailler, car nous avons, dans notre ordre du jour, d'autres objets à traiter bien plus importants pour nos concitoyens.

M. Pierre Maudet (R). Pour ma part, je serai assez bref, car l'essentiel a été dit par les uns et les autres. J'aimerais juste reprendre quelques éléments. Je n'étais pas là le 1^{er} Août, Monsieur le maire, et je le regrette; j'étais à Gy pour faire un discours nettement moins controversé, qui n'a pas donné lieu à une telle publicité, je le déplore! Mais, pour reprendre les propos de M. Bertrand...

(Remarques.) Non, les Gytans étaient quand même au nombre de 180 et il y avait plus de 300 personnes en tout. Il faut donc croire que les frontières gytanes ont été ardemment dépassées! Il est vrai que mon discours était probablement moins polémique que le discours colognote et celui du magistrat Ferrazino en ville de Genève.

Pour notre part, nous, radicaux, nous n'avons pas consacré un temps énorme dans la préparation de cet objet, pour les raisons que vient d'indiquer M^{me} Salerno. Nous considérons qu'il faut laisser aux historiens le soin de faire de l'histoire, aux politiciens le soin de faire de la politique et laisser à tout le monde la liberté d'expression, comme l'a très bien rappelé tout à l'heure M. Mettan. C'est pourquoi le groupe radical, se fondant sur les mêmes raisons que le groupe démocrate-chrétien, a décidé de s'abstenir sur cet objet.

M. Armand Schweingruber (L). J'ai hésité à m'exprimer parce que beaucoup d'autres choses ont déjà été dites à propos de cette motion, mais le sujet de cette dernière touche tellement au profond des convictions d'une partie de cette assemblée qu'il n'est pas possible de se taire.

La difficulté première est que l'on juge aujourd'hui des faits qui se sont produits il y a une soixantaine d'années. Il faut se remettre un peu dans la situation de l'époque pour comprendre la vérité du déroulement des faits tels qu'ils ont existé. En ce qui concerne les références, ce que M. le maire a exprimé ressort de sources très unilatérales, c'est le moins que l'on puisse dire. Je présume qu'il n'a lu que le livre de Jean Ziegler *La Suisse, l'Or et les Morts*, qui est un ouvrage de conviction personnelle, mais qui est loin d'être fondé sur des données prouvées d'un bout à l'autre. Il y a d'autres ouvrages dont la lecture est intéressante: on a fait allusion au rapport Bonjour en trois volumes, intitulé *Histoire de la Neutralité suisse durant la Seconde Guerre mondiale*, qui est une approche très objective et essentielle. Il y a des livres plus récents tels que *Une Autre Suisse* de Jean-Pierre Richardot, paru l'an dernier, et *La Suisse présumée coupable* de Marc-André Chaguéraud, qui traite, en un long chapitre, tout le problème de l'or nazi, dont seulement une partie très restreinte a transité par la Suisse. Ce livre contribue beaucoup à remettre les choses à leur juste place pour ce qui touche cet objet en particulier.

En ce qui concerne la suite, il ne s'agit pas de faire de l'hagiographie ou de l'héroïsme à bon marché concernant les personnages qui ont occupé le devant de la scène durant la Seconde Guerre mondiale: je pense au général Guisan, qui, à sa manière, a été l'homme qu'il fallait au bon moment, je pense au Conseil fédéral de l'époque, qui s'est trouvé face à une mission extraordinairement difficile.

M. le maire est né une génération trop tard pour avoir vécu les événements de l'époque. Il y en a peu parmi nous qui peuvent ressentir ce qu'ont été la montée des périls durant la fin des années 1930, la course vers l'abîme, vers une guerre qui était

devenue pratiquement inévitable, l'effondrement de la France voisine, qui passait pour une puissance militaire apte à assurer une protection importante, et, enfin, l'encerclement total de la Suisse par des pays hostiles tels que l'Allemagne, l'Italie, la France occupée, le cas de l'Autriche ayant déjà été réglé en 1938.

Alors, quelle a été la mission du Conseil fédéral, si on essaye de se remettre dans les nécessités de l'époque? Il s'agissait d'abord de préserver, si possible, le pays de l'agression. A deux reprises en tout cas, en mai 1940 et en mars 1943, le danger d'une invasion a été extrême, mais, finalement, celle-ci n'a pas eu lieu. Cela, il ne faut pas l'oublier.

La mission du Conseil fédéral a été de rendre le pays intact à la fin du conflit. Il y est parvenu, cette mission a été réussie. Il a aussi fallu nourrir la population, et ce n'était pas une mince affaire. C'était l'époque du plan d'extension des cultures: on voyait des pommes de terre dans tous les parcs de la ville; grâce à cela, on n'a pas souffert de la faim en Suisse. J'ai encore, dans mes archives de famille, une collection complète des cartes de rationnement de l'époque, ce qui permet de comprendre quel était le problème à résoudre: seules les pommes de terre n'ont pas été rationnées. Quant au reste, on avait droit, pour un mois et par personne adulte, par exemple en mai 1943, à 15 litres de lait, 500 grammes de fromage, 100 grammes de beurre, 5 décilitres d'huile, 2 œufs, 7 kilos de pain, 500 grammes de sucre, 400 grammes de pâtes alimentaires, 250 grammes de riz, en ne mentionnant que les produits les plus essentiels. Il faut relire les vrais documents pour comprendre par où la génération de l'époque a passé. Il convient de le rappeler.

Il a fallu aussi donner du travail à la population. Si le pays avait été étranglé économiquement et si l'on avait assisté à une montée colossale du chômage, cela aurait été une catastrophe absolue, et les belligérants, à ce moment-là, auraient pu cueillir le pays comme un fruit mûr. Cela ne s'est heureusement pas produit. Il fallait donc donner du travail à la population par les moyens qui étaient disponibles à l'époque. Il est clair que l'armée a joué son rôle, mais il faut aussi également mentionner les services diplomatiques que la Suisse a rendus à l'égard des pays réciproquement ennemis, puisque, dans beaucoup de cas, elle a représenté les parties belligérantes chez les mêmes parties de l'autre camp. Il s'agissait d'un carrefour de services rendus qui a aussi contribué à ce que nous échappions à la catastrophe.

Ces objectifs ayant été atteints, il faut aussi constater que la balance des échanges économiques – si on se réfère aux documents que j'ai cités et que j'ai lus avec attention – a été relativement équilibrée entre les importations et les exportations avec ce que l'on appelait «les Alliés» d'une part et «les pays de l'Axe» d'autre part. Le jeu de recherche d'équilibre a été constant, même si celui-ci n'a pas toujours pu être atteint, mais cela s'est finalement déroulé le mieux possible. Les propos que M. le maire a tenus le 1^{er} Août m'ont choqué, comme ils ont choqué beaucoup d'autres de mes compatriotes. Je me demande simplement ce

qu'il aurait fait s'il avait été magistrat fédéral à l'époque de la Seconde Guerre mondiale. Quelle aurait été son attitude, aurait-il tenu les mêmes propos? Je me permets d'en douter.

J'ajoute encore quelques commentaires à l'égard de M. le maire – je me permets de m'adresser à lui à la troisième personne, puisqu'en principe je m'adresse au bureau du Conseil municipal. Pour ma part, son discours du 1^{er} Août représente un cas de récidive, c'est ce qui aggrave la situation. Le jour où a été posée la plaque à la mémoire des combattants suisses dans les armées alliées en face du Consulat général de France, au mois de mai, M. le maire a tenu exactement les mêmes propos. Si on prend l'interprétation simple faite par le public présent, dont une grande partie de Français, cela tendait à mettre le gouvernement suisse de l'époque sur le même pied que l'Etat français institué à Vichy par le maréchal Pétain et le gouvernement de Pierre Laval, président du Conseil, qui devait être fusillé à la fin de la guerre pour haute trahison. Le maréchal Pétain, pour sa part, a été condamné à la détention à perpétuité, la peine de mort ayant été commuée, vu son grand âge.

Pour l'auditeur qui était présent lors du discours du 1^{er} Août de notre maire, il pouvait tracer exactement le même parallèle avec celui du mois de mai, et pour ma part, j'ai déjà trouvé, à ce moment-là, ces propos scandaleux et tout à fait inappropriés. On dit que tout ce qui est exagéré est insignifiant, mais cela a laissé de telles traces que l'on ne pouvait pas laisser passer cela, et c'est le sens de la motion qui vous est soumise aujourd'hui.

Il est temps de conclure et je le fais tout d'abord par une citation. Elle nous vient de Winston Churchill qui a été, au fond, le sauveur de la liberté européenne dans la période très difficile de 1940-1941. Il a écrit ceci dans ses *Mémoires de Guerre sur la Seconde Guerre mondiale*, volume 6: «Qu'importe si la Suisse a, ou n'a pas été, en mesure de nous procurer les avantages commerciaux que nous aurions souhaités et qu'elle en ait trop accordés aux Allemands pour sauver sa vie, elle a été un Etat démocratique se dressant pour défendre la liberté en se protégeant dans ses montagnes et, en esprit, elle a été largement de notre côté.» Je pense que cette citation a une autre ampleur que les propos de M. le maire que nous avons lus et entendus.

Je termine par une dernière remarque d'ordre personnel. De mon point de vue, il est heureux que les règles constitutionnelles genevoises prévoient l'alternance annuelle dans la fonction de maire, car cela nous vaudra sans doute d'entendre, l'an prochain, un message d'une autre teneur et d'une autre tenue.

M. Jean-Charles Rielle (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais d'abord dire une chose personnelle, car j'étais présent lors du discours du 1^{er} Août de notre maire et j'étais fier d'être Suisse. Je suis allé dire

immédiatement au maire que j'avais enfin entendu des propos dignes par rapport à la reconnaissance de ce qu'avait été notre pays à l'époque de la Seconde Guerre mondiale, je tiens à le dire. Je précise que ma femme a été présidente du Mouvement antiapartheid de Suisse. Quant aux gens qui sont dans cette salle, ils ne sont pas en général de la génération de la dernière guerre, ils sont plutôt de la génération actuelle; j'espère en tout cas qu'ils auront la même volonté de faire toute la vérité sur le rôle des banques suisses et d'Afrique du Sud – notamment en relation avec l'amiante et l'asbestose, qui tue tous les jours des gens – que d'autres ont eue par rapport au rôle de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale.

Dans le cas que je viens de mentionner, vous n'aurez aucune excuse. Il n'y aura pas de rapport Bergier à ce sujet, puisque vous savez qu'actuellement ces problèmes sont bien réels, et j'espère que vous aurez la même force pour les dénoncer lorsque toute la vérité sera connue.

M. Christian Ferrazino, maire . Comme vous, Monsieur Rudaz, je suis aussi particulièrement fier d'être Suisse. Puisque vous étiez là ce soir du 1^{er} Août, vous connaissez les raisons pour lesquelles je suis fier d'être Suisse, car je l'ai dit. Je suis fier d'être citoyen d'un pays qui exerce, qui pratique au quotidien la démocratie directe. Nous pouvons en être fiers, et c'est justement cela qui nous unit d'un coin à l'autre du territoire helvétique. Je suis d'autant plus fier que je suis Genevois, ville multiculturelle qui permet à des multitudes de nationalités différentes de vivre ensemble dans l'harmonie que l'on connaît. Voilà ce que j'ai relevé.

Tout comme vous, je suis déçu, non pas par le rapport Bergier, mais d'apprendre ce que vous avez apparemment appris ce soir-là – et que j'avais appris en lisant le rapport Bergier – à savoir que le rôle de nos autorités durant la dernière guerre mondiale n'était pas celui qu'on nous avait appris dans nos manuels d'histoire. Quand on découvre que la réalité n'est pas celle qu'on pensait et qu'elle est bien moins rose, bien sûr, on est déçu. Mais est-ce que, parce qu'on est déçu, on ne doit pas le dire? Eh bien, ce n'est en tout cas pas ma pensée, loin de moi cet état d'esprit.

Alors, forcément, pour le Parti libéral, un discours du 1^{er}-Août, c'est plutôt un discours convenu, lénifiant, où l'on peut s'autoriser à dire un certain nombre de choses, du genre Heidi et consorts... on l'imagine très bien. Je ne parle pas du tout du discours qui nous attend l'année prochaine, j'y reviendrai d'ailleurs tout à l'heure. (*Rires.*) En plus, ce serait, toujours selon le Parti libéral, une atteinte au patriotisme que de porter un regard critique sur notre pays. Mais, alors, vous êtes vraiment des patriotes sectaires, les libéraux! Si tant est d'ailleurs que vous soyez des patriotes. M. Maudet a dit qu'il n'a pas pu venir écouter mon discours du 1^{er} Août parce qu'il était ailleurs, mais vous, les libéraux, vous n'avez pas dit pourquoi vous n'avez pas pu venir, parce que vous n'étiez pas nombreux à être

présents ce soir-là! Oui... vous y étiez, Monsieur Froidevaux, mais je ne crois pas qu'à vous tout seul vous représentiez tout le groupe libéral, ou alors il faut le dire! Vous n'étiez pas très nombreux, mais peut-être attendiez-vous un maire de votre couleur pour venir, ce qui explique d'ailleurs que vous ne veniez pas très souvent! Alors, on verra... une fois tous les cinq ans! (*Rires.*)

Quant à nous, nous n'avons pas du tout le patriotisme sectaire, vous savez, Monsieur Froidevaux. Quand vous voulez expliquer le rôle des autorités suisses durant la dernière guerre mondiale en remontant jusqu'à Galilée, il y a un risque de perdre la boule! Sans jeu de mots. (*Rires.*) En vous écoutant, on a vu que le risque était très réel. Alors, voyez-vous, Monsieur Froidevaux, personnellement je n'entends pas confondre le 1^{er} Août et le 1^{er} avril. Je ne donnerai donc pas du tout un aspect léger à ces propos comme vous avez voulu le faire.

J'ai aussi pris un certain nombre de notes du rapport Bergier que j'entends vous donner, Monsieur Froidevaux, parce que je pensais bien que vous alliez en tirer une phrase – d'ailleurs, certains l'ont relevé – qui n'a rien à voir avec les propos de votre motion même. Il ne s'agissait pas de cela dans mon discours et vous n'avez aucune excuse parce que vous l'avez écouté. Vous êtes donc censé m'avoir entendu à défaut de m'avoir compris. Ce qui vous a le plus heurté finalement, c'est le rôle de nos autorités suisses dans le cadre de la coopération économique avec le III^e Reich. Ce rapport, on ne vous fera pas l'injure de vous le résumer, puisque vous avez déjà un résumé du grand rapport de la Commission Bergier, mais, simplement, de vous rappeler qu'il parle toujours de la coopération de l'industrie suisse à l'effort de guerre allemand, l'industrie suisse qui fabriquait et qui vendait de manière massive du matériel de guerre à l'Allemagne pour lui permettre de développer son effort militaire. Selon vous, dire cela, c'est un péché! Mais enfin, c'est précisément un des éléments mis en avant par le rapport Bergier, et le rôle de la place financière suisse dans le cadre du III^e Reich, il n'y a que vous pour le nier aujourd'hui, car tous les historiens reconnaissent cet élément-là.

D'ailleurs, je n'ai pas encore évoqué un point, mais, puisque vous m'en donnez l'occasion aujourd'hui, je le fais: pour moi, l'effet le plus pitoyable de cette situation, c'est l'activité des filiales des sociétés suisses qui étaient installées en Allemagne et qui exploitaient des travailleurs forcés. De cela, je n'ai pas parlé, mais le rapport Bergier en parle! Effectivement, cela est une honte, mais il est encore plus honteux de ne pas vouloir parler de ces faits qui ont existé.

Vous avez le livre sous les yeux; je cite un passage du rapport Bergier qui nous montre ceci: «Il s'est donc formé un triangle entre les milieux d'affaires suisses, le gouvernement et l'Allemagne, et cela, bien avant la fin de 1937.» C'est dire qu'il y a eu une préparation à la collaboration avant même que la guerre n'éclate, mais, de cela, je n'en ai pas parlé. C'est vous, Monsieur Froidevaux, qui, aujourd'hui, me demandez de m'expliquer à ce sujet et je le fais bien volontiers.

Cette coopération a commencé, bien entendu, avant la guerre. Vous avez cité tout à l'heure la page 496 du rapport Bergier, quant à moi, je vous inviterai à prendre, quelques pages avant, la page 483, qui dit ceci: «Les banques continuèrent à financer le commerce allemand et à chercher des partenaires aussi fiables que possible. Elles les trouvèrent avec IGFarben ou avec les banques de l'Etat qui soutenaient les fabricants de matériel de guerre, ceux-ci recourant de plus en plus à une main-d'œuvre forcée. Les entreprises suisses contribuèrent de manière substantielle à mettre l'économie allemande sur pied de guerre.» Ce n'est qu'une citation parmi de nombreuses autres du rapport Bergier et qui ne fait que dire ce que j'ai résumé par la phrase – au caractère très diplomatique, eu égard aux réalités dont il s'agit ici – que vous avez relevée dans mon discours du 1^{er} Août, Monsieur Froidevaux.

Ensuite, Monsieur Schweingruber, vous nous dites ici: «Mais qu'auriez-vous fait si vous aviez été magistrat à l'époque?» Je ne me pose pas cette question, mais j'interroge le Conseil fédéral de l'époque, et le rapport Bergier le cite à la page 484: «En Suisse, les autorités – donc celles de l'époque – considéraient que les bonnes affaires d'Allemagne servaient leur politique extérieure et offraient une garantie pour la sécurité du pays.» Voilà ce que nous dit le rapport Bergier et que vous ne voulez pas voir. Il nous dit précisément que le Conseil fédéral de l'époque savait et qu'il agissait sciemment. Je ne dis pas qu'il s'agit aujourd'hui de le montrer du doigt ni de faire son procès, je dis qu'à ce jour on ne peut pas nier cet élément-là de l'histoire, puisque, précisément, dans le cadre d'une commission qui a été mandatée pour faire toute la lumière sur cette situation, voilà ce qui en est ressorti. Je m'étonne que l'on n'ait pas davantage parlé de ce rapport Bergier, et c'est aussi pour cela que j'ai considéré qu'il serait bon, à l'occasion d'un 1^{er} Août, de penser qu'on est toujours dans la liesse générale, et heureusement, mais que tout n'est pas aussi rose qu'on veut bien le croire.

Avant de mettre en avant les éléments qui unissent les différentes régions de Suisse, peut-être était-il judicieux – et j'en suis personnellement fortement convaincu – de ne pas se cacher davantage la réalité qui est la nôtre et qui n'est peut-être pas aussi rose que celle que nous avons apprise.

En conclusion, je n'ai rien dit d'autre que ce que les autorités helvétiques de l'époque pensaient pendant la guerre, et cela, selon les citations même du rapport Bergier.

De deux choses l'une, soit vous n'avez pas lu ce livre soit vous l'avez peut-être acheté un peu tardivement, mais, enfin, c'est une bonne acquisition, Monsieur Froidevaux, et je vous invite à poursuivre sa lecture.

J'en viens maintenant aux excuses, puisque, finalement, il s'agissait de cela, on nous demandait des excuses! C'est extraordinaire! Alors, on a vu que vous ne connaissiez pas bien Galilée, mais vous connaissez bien l'Inquisition, en tout cas,

vous en faites la démonstration. En matière d'excuses, peut-être qu'un jour j'en ferais si j'avais effectivement dans ma formation politique un membre d'une institution secrète – comme l'a rappelé M. Losio tout à l'heure – qui fichait les opposants de cette démocratie directe dans laquelle nous vivons, dans laquelle nous œuvrons. Le jour où j'ai effectivement un membre de ma formation politique qui est membre de la P26, là, je suis prêt, devant vous, à vous faire des excuses. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Excusez-moi d'en ajouter encore une louche, Mesdames et Messieurs les libéraux. Puisque vous parlez de vérité, Monsieur Froidevaux, vous devez certainement vous souvenir que les libéraux de Berne n'ont pas souhaité la mise en place de la Commission Bergier pour faire toute la lumière sur le rôle de la Suisse par rapport au III^e Reich en 1939-1945. Vous devez certainement vous souvenir également que c'est un peu sous la pression des événements que, finalement, la droite a accepté, non pas de nommer un gauchiste, mais de nommer quelqu'un de droite. Cette personne, avec les aides qui lui ont été fournies, a quand même vu la vérité, mais, aujourd'hui encore, le Conseil national et le Parlement n'ont pas encore débattu du rapport Bergier. Vos élus à Berne ont voté contre le débat. Nous parlons de vérité, Monsieur Froidevaux. Aujourd'hui, nous avons demandé une commission d'enquête sur les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud; vos élus l'ont refusée. Ils ne veulent pas connaître la vérité et je comprends bien, Monsieur Rudaz, ce que c'est que d'être choqué, car je l'ai été personnellement par d'autres choses. Entre autres, j'ai été choqué par vos publicités mensongères sur les étrangers, pas les vôtres, Monsieur Rudaz, je ne fais pas d'attaque personnelle, je parle des publicités de l'Union démocratique du centre, qui rejoignent le climat nauséabond de l'époque.

Faut-il le rappeler, au sortir de la guerre, le Parlement, qui était à majorité de droite, a remercié M. Rothmund, «Monsieur Etrangers», d'avoir évité l'«enjuivement» de la Suisse, bien que l'on ne fût plus en danger à cette époque. Il a été remercié pour avoir fait cela.

Aujourd'hui encore, notre politique des étrangers – qui n'est pas un exemple, mais un euphémisme – est la réalisation de vos politiques.

C'est cela aussi la vérité, Monsieur Froidevaux; la recherche de la vérité, ce n'est pas uniquement citer un certain nombre de gens prestigieux de notre lointain passé. J'espère que vous allez requérir de vos élus à Berne – même s'ils ne sont plus que quatre – de demander que l'on fasse demain la vérité sur l'Afrique du Sud et d'entamer le vrai débat que nous avons demandé à plusieurs reprises, sans jamais l'obtenir. Aujourd'hui, on discute du rapport Bergier partout, mais nous n'obtenons jamais de débat.

C'est cela que j'avais envie d'ajouter à ce qui avait été dit. Par ailleurs, Mesdames et Messieurs les libéraux, je n'aime pas non plus le discours dominant actuellement en Suisse, mais je le subis chaque jour. Quand j'entends M. Couchepin, croyez-vous que je sois fier d'être Suisse? D'être Suisse de cette Suisse SA, car il en fait une société anonyme! Non! C'est pourtant quelqu'un qui défend votre point de vue, et je le respecte.

L'année prochaine, contrairement aux libéraux qui ne veulent pas voir un M. Antonio Hodgers à la présidence du Grand Conseil, nous mettrons un M. Muller, libéral, à la mairie. Il aura le droit de dire ce qu'il veut lors du prochain discours du 1^{er} Août. J'ai assisté à celui que M. Ferrazino a prononcé et, si je suis à Genève l'an prochain, j'irai écouter mon ami M. Muller donner son point de vue, qui sera peut-être libéral, en tout cas certainement plus proche des convictions de la droite. Voilà, j'avais envie de donner deux ou trois éléments supplémentaires concernant la démocratie et la recherche de la vérité. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). La question posée par M. Mugny est intéressante; faut-il débattre du rapport Bergier? Il faut comprendre par là: faut-il débattre de la vérité ou de la méthode qui permet de connaître la vérité? On a effectivement dit qu'une méthode a été mise en place et qu'elle déterminait un résultat. Y a-t-il de la place pour le résultat ou faut-il prendre ce résultat comme tel, l'avaliser, et s'en nourrir? On voit à quel point nous sommes tombés à la faveur de cette question simple et qui, apparemment, a été très mal comprise ou très mal posée par ceux qui sont ensuite intervenus.

On voit effectivement à quel point on cherche en permanence à ramener le travail des experts, le travail d'une commission, que vous, l'Alternative, dites être de droite; mais j'ai ici la liste de ses membres: il s'agit quand même de deux pleines pages comprenant tous les membres de la commission indépendante d'experts, les collaborateurs scientifiques aussi bien que les autres collaborateurs. De là à dire que c'est une commission de droite... je vous laisse la liberté de le penser, mais vous savez aussi parfaitement comment elle a été composée: chacun des groupes de pression a composé la liste des membres de sa propre commission. Par conséquent, la commission indépendante d'experts, dite «Commission Bergier», n'est ni de droite ni de gauche, elle est, comme son nom l'indique, indépendante.

J'aimerais revenir sur ce qui a été dit, et d'abord sur ce qu'a dit M. Losio. Il nous parle de la situation à Genève il y a soixante ans pour dire: «Vous-mêmes qui avez défendu cette situation il y a soixante ans, comment aujourd'hui pouvez-vous prétendre rechercher la vérité?» Alors, c'est extraordinairement important, parce que,

en effet, si chacun ne fait pas l'effort aujourd'hui de rechercher la vérité telle qu'elle est, cela veut dire que nous continuons de multiplier les erreurs d'il y a soixante ans et c'est précisément ces mêmes erreurs qui ont conduit l'humanité à la guerre.

J'en arrive au deuxième élément: notre slogan que nous proclamons, que nous affichons partout dans la ville, est «Genève, ville de paix», mais cela doit signifier quelque chose! Est-ce qu'être une ville de paix cela consiste, comme le fait le Parti démocrate-chrétien, à se laver les mains en se disant qu'au titre des libertés on laisse tout dire, y compris les pires insanités? S'agit-il effectivement de confondre des faits annoncés et des pensées, comme le fait le groupe démocrate-chrétien, et, de ce fait, assurément d'assumer des engagements qui sont antagonistes dans la cité même que chacun pourtant revendique comme étant «ville de paix»? Je crois que c'est exactement l'erreur qu'il ne faut pas faire.

J'en viens au sophisme. Le sophisme, c'est précisément ce sur quoi se fondait l'Inquisition. Or vous me dites, Monsieur le maire, que je suis un meilleur spécialiste de l'Inquisition que de Galilée; ce n'est pas un déshonneur! Mais on peut au moins parler des méthodes qui ont permis à l'Inquisition de condamner Galilée. Eh bien, effectivement, ce sont les sophismes. Quand on ne comprend pas Aristote, quand on ne comprend pas le syllogisme, que l'on se trompe dans les éléments qui le composent, on en conclut des choses erronées à défaut d'avoir posé la bonne question.

Je commence par le premier point, qui n'est pas vraiment un sophisme, mais qui est une manière de se cacher la vérité. Il s'agit de l'intervention de M^{me} Johner qui a transformé, dans le discours du maire cité dans notre motion, les termes «le facteur essentiel» en «un facteur essentiel». C'est un aveu, Madame Johner! A partir du moment où vous voulez, en lisant le discours du maire, transformer le mot «le», qui est précisément l'objet du problème, en «un», évidemment, il n'y a plus de difficultés. Vous faites passer le discours du maire pour parfaitement normal, ce qu'il n'est évidemment pas, pour autant que l'on en respecte la règle.

Monsieur François, vous nous parlez d'une Suisse pure, sauvée par sa seule armée. Alors, cet élément est intéressant parce que ce n'est pas l'objet dont il est question ici! L'objet, c'est la phrase du discours du maire, qui nous dit: «A cette occasion, il est apparu que la coopération des dirigeants de l'économie et de la finance suisses avec le III^e Reich a été le facteur essentiel préservant la Suisse d'une invasion...» Chacun sait que le domaine est complexe. Chacun sait bien sûr que l'opération «Tannenbaum» n'a pas été envisagée. Il est évident que l'armée a joué son rôle et que les citoyens ont joué le leur, ainsi que le gouvernement, mais ce n'est pas l'objet traité ici.

Nous parlons spécifiquement de l'attitude des entreprises, parce que c'est l'élément dont nous débattons. Et là, je ferai une parenthèse pour le maire: je n'ai pas écouté votre discours, Monsieur le maire, je vous tranquillise, je n'allais pas vous faire l'honneur d'assister à ce que vous aviez annoncé *in texto*, qui allait être

un torchon. Je vous parle de ce que vous avez publié, des mots que vous avez relus, dont chacun a été pesé. C'est évidemment ce qui distingue largement votre discours des coupures de presse du *Courrier* ou de la *Tribune*, qui rapportent le discours d'un autre maire. Ce que le maire de Cologny a dit, nous n'en savons rien, puisque c'est à du discours indirect que nous avons affaire. Ici, je lis les propos publiés et signés par Christian Ferrazino, maire de la Ville de Genève, et je ne vous parle de rien d'autre, parce que, Monsieur Ferrazino, je vous le redis, je me suis bien gardé d'aller assister à votre discours.

Quant à M. Bertrand, là aussi la méthode procède d'une manière curieuse. On nous dit d'abord que la Suisse n'a pas été le premier pays à s'interroger sur son passé récent – ce qui est une contre-vérité que vous trouvez dans le rapport lui-même, mais cela n'a pas d'importance – et on nous parle ensuite longuement du budget, on nous parle longuement de *Genève Home Information*, on nous parle de toute une série de choses qui n'ont évidemment rien à voir avec le sujet. C'est encore une manière de travestir la vérité, de cultiver le mensonge avec une systématique.

A l'attention de M^{me} Salerno, qui demande aux libéraux ce qui leur convient, je lui répondrai qu'il n'y a qu'une seule chose qui convient aux libéraux: c'est la vérité. Quand la vérité n'est pas bonne à dire, il faut justement la dire. Quand elle est bonne à dire, il faut aussi la dire. Mais il ne faut pas la travestir pour en faire des éléments qui sont là uniquement pour servir ses théories politiques. Sinon, et je reviens au début de mon propos, quand un groupe politique travestit de manière honteuse la vérité, que valent les cris d'orfraie qui ont été poussés sur tous les bancs ici pour dénoncer le scandale et l'infamie? Que valent les plaintes pénales à partir du moment où, effectivement, la seule vérité qui compte, c'est bien celle que l'on veut croire ou faire croire comme étant la vraie?

J'en reviens aux propos de M. Ferrazino. Il a lu le rapport Berger, eh bien, je l'en félicite. Ce que je sais, c'est qu'il l'a lu après moi, car c'est après avoir lu la motion qu'il s'est dit qu'il fallait en trouver les sources. Effectivement, il a cité quelques lignes de ce rapport fort précisément. Ce qu'il y a lieu de considérer, c'est que, pour ma part, je vous ai cité des phrases qui procèdent de l'analyse globale. En ce qui concerne la page 483, citée par M. Ferrazino, il a oublié ou il a lu en bredouillant pour être plus précis, le tout début du paragraphe qui commence par «Les circonstances de l'avant-guerre», c'est-à-dire que nous nous trouvons à deux étapes différentes. M. Ferrazino ne vous parle pas de 1937, de 1939, il vous parle de 1933. Quand il vous parle des entreprises suisses, il oublie bien évidemment qu'un grand nombre d'entreprises allemandes se trouvent en Suisse. Quand il vous parle des banques suisses, il vous dit qu'elles ont été nombreuses; ce n'est pas vrai, et le rapport le dit: il s'agit de la Banque cantonale de Bâle et de la Banque nationale suisse. Toutes les autres avaient été bien échaudées au temps de l'avant-guerre, Monsieur le maire, par la chute du *reichsmark* et elles étaient aussi bien incapables d'agir pour des raisons simples qui relevaient du contrôle des changes. Par conséquent, là aussi,

ce sont des propos à l'emporte-pièce. Concernant les filiales des sociétés suisses, oui, bien sûr, vous citez les pages sombres de notre histoire, et vous avez bien raison. Mais, cela dit, vous me parlez exclusivement de votre discours, et je vous cite, car d'abord vous nous dites que vous êtes fier d'être Suisse et vous avez bien raison, nous le sommes tous. Vous nous dites que vous avez eu vos déceptions et que l'une d'elles est le rôle des autorités durant la Seconde Guerre mondiale qui n'a pas été celui que vous avez appris dans les manuels d'histoire. M. Ferrazino en est très fier, mais ce n'est pas la question, ce qu'attaque le maire, c'est le rôle des entrepreneurs, ce n'est pas le rôle des autorités.

En fait, fondamentalement, s'il faut faire la synthèse de ce qui a été dit dans ce débat...

Le président. Monsieur Froidevaux, excusez-moi, mais je vous demanderai de conclure.

M. Jean-Marc Froidevaux. C'est ce que je fais, Monsieur le président. Le débat n'a pas été fixé par moi ou par les motionnaires, il l'a été par le texte du maire. Ce texte dit que la responsabilité appartient aux entrepreneurs. Ce faisant, on y voit bien les relents de lutte des classes, de victoire du prolétariat, autre mythe qui s'est totalement effondré. Pour échapper à ce discours qu'il a lui-même posé, notre maire nous parle des autorités. Mais les autorités ne font pas l'objet du débat; ce faisant, je vous rappelle effectivement la question de base: est-ce vrai ou faux que les... je vous relis la phrase...

Le président. Monsieur Froidevaux, je vous ai demandé de conclure, s'il vous plaît.

M. Jean-Marc Froidevaux. C'est ce que je fais, Monsieur le président.

Le président. Non, vous ne le faites pas. Ne m'obligez pas à vous couper la parole.

M. Jean-Marc Froidevaux. Est-ce vrai qu'«il est apparu que la coopération des dirigeants de l'économie et de la finance suisses avec le III^e Reich avaient été le facteur essentiel préservant la Suisse d'une invasion allemande»? Vous répondrez à cette question, mais, comme je vous le disais antérieurement, vous choisirez le camp de l'Inquisition ou le camp de la vérité.

M. Armand Schweingruber (L). Beaucoup de choses ont été dites, mais j'aimerais juste amener une petite précision. Le message du 1^{er} Août de M. le maire donne l'impression, en tout cas lorsqu'on le lit tel quel, que la collaboration avec l'Allemagne nazie a été une exclusivité du commerce extérieur de la Suisse.

Je répète et je souligne ce que j'ai dit tout à l'heure: quand on examine les statistiques du commerce extérieur, on se rend compte qu'il y a eu une balance relativement égale à l'époque entre les belligérants du côté de l'Axe, Allemagne et Italie, et du côté des Alliés, Etats-Unis, France, Angleterre et même Russie. Les statistiques le prouvent et c'est ce qui n'apparaît pas. Je dis cela, je le souligne et le rappelle par simple objectivité. Du point de vue du commerce extérieur, le Conseil fédéral, pour les raisons que je viens d'énoncer, a été en équilibre sur une corde raide avec de grandes difficultés. Mais, ce qui compte finalement, c'est le résultat, c'est que le pays ait été rendu intact à la fin du conflit et qu'il n'ait pas été envahi.

M. Pierre Rumo (T). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est peut-être ardu pour la plupart d'entre nous de lire le rapport Bergier, lequel est composé de dizaines de milliers de pages. Aussi, je vous recommande de lire ce petit opuscule de 1997 (*M. Rumo brandit un document*) paru dans *L'Hebdo*, journal qui en général n'est pas favorable à notre municipalité, mais en tout cas, dans le cas présent, il est intéressant de lire ce texte. Celui-ci a du reste été soumis à la relecture de quatre experts, M. Bugnard, historien à Fribourg, M. Mauro Cerutti, historien à Genève, M. Stéfan Mächler, historien à Zurich, et M. Philippe Marguerat, historien à l'Université de Neuchâtel. On peut y lire notamment que «pendant des décennies, la Suisse s'est persuadée d'avoir échappé à la guerre grâce à son armée». La plupart des historiens estiment aujourd'hui qu'elle y a échappé surtout en raison de son utilité au III^e Reich. Elle lui a fourni des devises, elle a exporté du matériel militaire, elle a laissé passer ses trains par le tunnel du Gothard. Le commerce avec l'Allemagne était nécessaire pour obtenir le charbon, le fer, l'huile ou les semences dont la Suisse avait besoin. En 1938, 80% des exportations suisses vers l'Allemagne sont composées de matériel à usage militaire. Les industries des machines ou de l'horlogerie ont nettement augmenté leur production et exportent surtout outre-Rhin. Entre 1940 et 1944, les exportations de matériel militaire atteignent 1,35 milliard de francs. Cela ne représente qu'un millième des dépenses militaires allemandes, mais il s'agit de matériel de pointe que les Allemands trouvent difficilement ailleurs.

Par ailleurs, la Banque nationale suisse achète pour 1,22 milliard d'or, en francs de l'époque, à la Reichsbank allemande. Ces chiffres ne sont pas contestés; c'est le rôle joué par les achats au III^e Reich qui est aujourd'hui débattu. Les francs suisses, principal moyen de paiement international dès 1940, permettent

notamment à l'Allemagne de se procurer sur le marché mondial des matières premières qui alimentent sa machine de guerre: le manganèse, la bauxite, le chrome et le tungstène.

Par ailleurs, comme l'a relevé M. le maire, en ce qui concerne le rôle des filiales d'entreprises suisses, c'est vrai qu'il n'est pas très glorieux. Je citerai également ce petit article paru dans *L'Hebdo* et qui n'hésite pas à donner les noms de celles-ci: «Des filiales d'entreprises suisses en Allemagne acceptent de la main-d'œuvre recrutée dans les territoires occupés et soumise au travail forcé dans des conditions d'esclavage. Un chercheur allemand a documenté les cas d'Alusuisse, Georg Fischer et Maggi dans la petite ville de Singen, près de la frontière suisse. Alusuisse par exemple y emploie 1200 travailleurs forcés au su de sa direction lausannoise.» D'autres recherches ont mis en évidence le rôle joué par la fabrique Villiger ou celle des chaussures Bally.

Dans les propos de M. le maire Ferrazino, il n'y avait rien de fondamentalement faux, au contraire, il a cité les cas les plus flagrants, les recherches les plus récentes en matière d'histoire. Quand M. Schweingruber dit que M. le maire s'est uniquement inspiré d'un des livres de Jean Ziegler, je crois que ce propos est totalement déplacé. J'ai ici une bibliographie de 1997 comportant au moins une douzaine d'ouvrages consacrés au rôle de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale et dont la plupart vont dans le sens de M. Ziegler, de la Commission Bergier et de M. Ferrazino.

Par conséquent, on peut reprendre la phrase de Talleyrand: «Tout ce qui est excessif est insignifiant.» Je crois que c'est le cas de la motion libérale, qui est totalement insignifiante en raison de son caractère excessif.

J'aimerais encore souligner, car personne ne l'a fait jusque-là, que l'intégralité du discours de M. le maire était remarquable, que l'on s'est attaché seulement à sa phrase ou à ses quelques phrases sur le rôle joué par la Suisse lors de la Seconde Guerre mondiale. Mais ses propos sur la défense des services publics et également du récent arrêt du Tribunal fédéral sur la naturalisation des étrangers méritaient tout notre éloge.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée à la majorité (quelques abstentions de l'Union démocratique du centre et du Parti radical, et abstention de l'ensemble du Parti démocrate-chrétien).

Le président. Avant de poursuivre, j'aimerais saluer à la tribune notre ancienne collègue M^{me} Saez. (*Applaudissements.*)

5. Motion de M. Roberto Broggin: «L'Unireso aussi pour les conseillers municipaux» (M-386)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la Ville de Genève est une grande entreprise;
- les députés du Grand Conseil ont la gratuité de l'accès à Unireso;
- la Ville de Genève subventionne les lignes de desserte de quartier (Vieille-Ville, Hôpitaux, Jonction);
- les employés de la Ville de Genève bénéficient d'une réduction s'ils souhaitent obtenir un abonnement Unireso dans le cadre de la politique favorisant les transports doux;
- lors des séances du Conseil municipal, la Ville de Genève paie le parking Saint-Antoine aux conseillers municipaux accros à l'automobile;
- il convient d'inciter les conseillers municipaux à se déplacer en ville de manière peu polluante et sans accaparer le domaine public,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer aux conseillers municipaux un abonnement à Unireso aux mêmes conditions que celles offertes aux employés de la fonction publique municipale.

M. Roberto Broggin (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, depuis un certain nombre d'années, sous l'impulsion de notre maire, on favorise dans notre cité les déplacements avec ce que l'on appelle des «moyens doux». Parmi ces derniers, citons les transports publics, c'est-à-dire les Mouettes, les TPG, le train. Tous ces moyens sont unis dans l'Unireso. Les fonctionnaires de la Ville de Genève, au nombre d'environ 3000, peuvent maintenant bénéficier d'une baisse sur le prix de l'abonnement Unireso. Plutôt que de payer 700 francs par an, ils ne paient que 500 francs. Cette réduction se décompose de la manière suivante: il faut savoir que les TPG, pour les grandes entreprises, font une réduction de 100 francs sur l'abonnement; les autres 100 francs sont pris sur le paiement des places de parking pour les fonctionnaires qui, auparavant, étaient gratuites.

Vous le savez, jusqu'à ce jour, les conseillers municipaux qui le souhaitent pouvaient garer gratuitement leur voiture dans le parking Saint-Antoine à l'aide de jetons que l'on pouvait retirer auprès du bureau. Cela coûtait approximative-

¹ Annoncée, 1165.

ment 3000 francs par année à notre municipalité, et ceci pour quelques privilégiés. En estimant qu'un tiers des personnes concernées pourraient souhaiter obtenir cet abonnement Unireso, on en arrive à cette somme de 3000 francs qui, jusqu'à ce jour, était consacrée au paiement de la Fondation des parkings pour le parking Saint-Antoine. On pourrait donc très bien – avec la réduction pour les grandes entreprises de 100 francs, plus les 3000 francs économisés – offrir cet abonnement Unireso à 500 francs aux conseillers municipaux. Car il faut également encourager ces derniers à se déplacer de manière «douce» en ville.

Notre cité, depuis le centre jusqu'aux frontières de la commune, fait approximativement trois kilomètres de rayon. On peut faire le trajet à pied. Tout le monde ne le fait pas, mais on peut aussi le faire à bicyclette et également à l'aide des transports publics. Nous savons que nous avons en ville, pour le moins, un réseau de transports publics particulièrement dense. Lorsque les commissaires se réunissent dans les différents endroits de notre cité, en début de soirée, ils disposent d'un réseau qui est, si ce n'est parfaitement performant, du moins assez efficace pour permettre leurs déplacements.

Malheureusement, certains conseillers municipaux sont toujours des accros à l'automobile. On sait que d'aucuns préfèrent avoir 120 francs d'amende et se parquer devant l'Hôtel de Ville sur la piste cyclable, soit! On sait qu'il y aura toujours des gens préférant l'illégalité à la convivialité et au respect de nos usages. C'est pour cela que cette motion veut inciter et non pas obliger. Inciter les conseillers municipaux à se déplacer en utilisant les transports publics, c'est la raison de cette motion et j'espère que vous lui accorderez un bon accueil.

Nous savons que les Transports publics genevois (TPG) font la promotion d'Unireso, même si certaines interrogations se posent quant à savoir pourquoi une grande entreprise comme le Touring Club Suisse (TCS) peut avoir ces réductions et pas d'autres collectivités ou les habitants de la ville. Pour ma part, je verrais très bien l'ensemble des habitants de la ville de Genève, sans être membres d'une société privée, bénéficier de ces réductions. Cela est une autre discussion, mais nous pouvons déjà faire un premier pas en acceptant cette motion. Voilà ce que je tenais à vous dire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Préconsultation

M. François Sottas (AdG/SI). Les propos finauds de M. Broggini me permettent de rebondir, car effectivement, si cette motion était une demande pour que tous les citoyens, tous les habitants de la ville de Genève ou tous les contribuables puissent bénéficier d'un abonnement à tarif réduit, pourquoi pas! Mais si 80, ou 78 conseillers municipaux ont droit à un privilège, ont droit à avoir un abonnement à prix réduit, cela me semble un peu illogique. Sommes-nous des

citoyens ou des «surcitoyens»? Cette motion soulève quand même bon nombre de questions et je pense qu'effectivement elle devrait aller en commission pour étude.

Y aurait-il possibilité d'élargir ce projet à un plus grand nombre de citoyens et de ne pas en faire bénéficier que certains privilégiés? Nous voterons pour le renvoi de cette motion en commission des finances.

M. Jean-Marie Hainaut (L). En ce qui nous concerne, nous ne souhaitons pas entrer en matière sur cette proposition. Les collaborateurs de la Ville de Genève bénéficient de conditions qui ont été négociées par la municipalité, soit! Cela fait partie de ce que l'on appelle, dans les entreprises, les *fringe benefits*, des avantages liés à la fonction, au contrat de travail. Si la Ville de Genève a pu négocier cela avec les TPG, sur la base des règles que ces derniers se sont données en matière de rabais aux grandes entreprises, eh bien tant mieux, pourquoi pas! C'est très bien pour les fonctionnaires de la Ville de Genève.

En revanche, que les conseillers municipaux qui sont, jusqu'à preuve du contraire, des citoyens comme les autres, bénéficient d'avantages et de rabais qui leur seraient consentis du fait de leur seule qualité de conseillers municipaux, nous n'en voyons pas la justification. On parlait de la prise en charge du ticket de parking de Saint-Antoine – ce n'est plus le cas maintenant. Dans ce cas aussi, dans le discours de M. Broggini, on retrouve des erreurs de méthode qui ont été décrites par M. Froidevaux auparavant.

Effectivement, on nous parle des accros de la voiture pour soutenir un projet qui viserait à privilégier les conseillers municipaux. On nous dit aussi qu'il faut inciter les conseillers municipaux... Mais nous tous qui sommes dans cette enceinte, avec tout ce que nous entendons en termes de variété dans les modes de transport, d'écomobilité, de pluralité des modes de transport, pensez-vous qu'il faille encore nous subventionner pour que nous ayons ce comportement citoyen? Nous avons déjà eu l'occasion d'en faire l'expérience à une ou deux reprises lors de la législature précédente: lorsque le ticket du parking de Saint-Antoine était encore offert aux conseillers municipaux, nous avons fait l'expérience que les gens qui en bénéficiaient se répartissaient de manière statistiquement tout à fait équivalente sur les bancs de la gauche et sur ceux de la droite.

En ce qui me concerne, je paie mon ticket de tram quand je viens ici, je prends même peut-être une carte journalière. C'est à la portée de chacun; qui plus est, si on a un abonnement demi-tarif – ce que la plupart d'entre nous devraient avoir – cela représente 3 francs par jour. Je ne vois pas au nom de quoi le contribuable, qui, lui, paie son billet, devrait nous subventionner pour que nous puissions toute l'année jouir d'un abonnement à prix réduit.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Le Parti socialiste partage un certain nombre des points de vue de M. Sottas. Il est vrai qu'il faudrait pouvoir offrir la gratuité des transports à toute la population, parce que, si on espère, d'ici quelques années, pouvoir réellement lutter contre la voiture, la pollution et l'engorgement de notre ville, c'est bien vers la gratuité des transports publics que nous nous dirigerons certainement. En attendant, petit à petit, nous votons des vélos pour ceux-ci, des cartes de bus pour ceux-là, des «bouquets mobilité», etc. Je crois que la cohérence que nous démontrons au fil des années est d'accorder aux autres et à nous-mêmes aussi – pourquoi être si hypocrites? – des stimulations pour que nous utilisions, tous autant que nous sommes, la mobilité douce.

Les conseillers municipaux sont des citoyens comme les autres, mais il est aussi vrai que nous allons gratuitement au Grand Théâtre parce que nous travaillons au Conseil municipal et que cela fait partie de notre cahier des charges. Plus exactement, nous ne sommes pas tout à fait comme les autres, car nous avons été élus pour représenter des gens, pour expérimenter des choses. Les députés du Grand Conseil, par exemple, ont la gratuité d'Unireso, et cela ne leur pose pas trop de problèmes.

D'autre part, je voulais aussi rassurer M. Hainaut: personne ne l'obligera à acheter l'abonnement Unireso et, s'il désire continuer à acheter son ticket journalier et sa carte demi-tarif, il sera libre, puisque cet abonnement ne sera pas une obligation, mais simplement une aide pour ceux d'entre nous qui trouveraient cela nécessaire, même indispensable. En tout cas, cette baisse de tarif sera un geste symbolique par rapport à la population, dans le sens où aujourd'hui, ceci n'est valable que pour les conseillers municipaux, les députés et certaines entreprises, mais où demain, on espère élargir cette offre à d'autres, comme la Ville vient de le faire avec les billets CFF par exemple. Dans ce cas aussi, nous allons subventionner un certain nombre de billets pour les personnes qui voudront les utiliser. C'est une autre façon de stimuler un accès à la mobilité douce, il y en a de toutes sortes et celle dont nous parlons sera soutenue par le Parti socialiste qui, étant donné les quelques divergences entendues, votera le renvoi de cette motion à la commission des finances.

M. Roberto Broggin (Ve). Brièvement, je rappelle que, dans cette enceinte, lorsque l'on discutait du parking Saint-Antoine, sur les bancs du Parti libéral, on nous disait que si on ne pouvait plus venir en voiture et ne plus avoir la gratuité du parking, on ne pouvait plus être conseiller municipal! Ce soir, permettez-moi, Monsieur Hainaut, de trouver pour le moins curieux que vous vous opposiez à des mesures incitatives permettant de mieux se déplacer dans cette cité, tout en payant, mais dans le cadre d'un accord tarifaire.

Je ne vous ai pas vu faire de grands sauts lorsque le TCS a conclu cet accord avec les TPG, mais vous en faites lorsqu'il s'agit du Conseil municipal, alors que,

précisément, dans le cadre de l'entreprise Ville de Genève, on prend des mesures d'incitation, et non pas d'obligation, et on essaie de trouver des solutions. Je vous rappelle que notre cité ploie sous les bagnoles et la pollution. Calculez les sommes que nous allons devoir dépenser durant les décennies à venir pour assainir notre ville et pour respecter les normes fédérales votées par le Parlement à majorité de droite! Je vous attends au tournant pour voir les sommes que vous allez devoir payer pour assainir notre cité. Aussi, faisons des petits pas, car c'est peut-être aussi la politique des petits pas qui nous rendra la ville plus conviviale, plus viable. C'est pour cela que je vous propose de renvoyer cette motion au Conseil administratif, pour qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires à son application.

M^{me} Liliane Johner (T). Mesdames et Messieurs, nous sommes un peu sceptiques face à cette proposition. Nous avons aussi beaucoup milité pour les transports publics gratuits. Je vous fais d'ailleurs remarquer que, si je ne me trompe pas, c'est la ville du Locle qui a réussi à faire des transports publics gratuits. Cela doit donc bien être possible. Si ça l'est pour Le Locle, cela doit l'être chez nous. Nous nous rallierons à la proposition de renvoyer cette motion à la commission des finances pour discussion.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Ce débat n'exprime pas du tout de l'hypocrisie, mais simplement un très vif réalisme de la part d'une partie de ce parlement qui, avant de servir les intérêts de la population, ou concurremment au service des intérêts de la population, n'oublie pas – et cela a encore été très bien démontré lors de la fin de la dernière législature – de se servir au passage!

M. Christian Ferrazino, maire . Je crois qu'il ne faut pas se méprendre, car certaines interventions pourraient nous laisser un peu songeurs. Concernant la comparaison avec Le Locle, tout de même, la dimension est bien différente. Il y a très peu de lignes de transports publics au Locle, alors que, comme vous le savez, les TPG représentent un coût d'exploitation de plus de 125 millions de francs par année, sans parler des investissements. Ce n'est donc pas tout à fait la même chose!

Par contre, je dirai qu'il faut soutenir de manière générale – que l'on soit favorable ou non à ces modes de transports – toute démarche écomobile. Le premier gagnant de la démarche écomobile – si elle a du succès – c'est l'automobiliste, car il pourra un peu mieux rouler qu'à ce jour. Tout le monde est donc gagnant dans cette démarche-là. Vous avez fait référence au bouquet de transports de la Ville de Genève: là aussi, on s'est adressé aux fonctionnaires, non pas pour leur octroyer un avantage, mais pour tenter de les inciter à modifier leur comportement. Je peux

vous dire que cela n'a pas été facile, puisqu'il nous a fallu dix-huit mois de plus que ce qui avait été prévu pour instaurer ce bouquet de transports, tellement la résistance était forte. Elle venait d'ailleurs surtout de certains hauts fonctionnaires, qui étaient normalement là pour nous aider, plutôt que pour mettre des bâtons dans les roues... C'est une image, mais une image qui est assez proche de la vérité.

Il nous a donc fallu deux ans pour mettre en place ce bouquet de transports parce que nous avons rencontré de fortes réticences. Aujourd'hui, vous l'avez dit, Monsieur Broggin, c'est une faculté offerte aux fonctionnaires que de pouvoir souscrire, à prix préférentiel, un abonnement TPG. Mais ce n'est pas le budget de la Ville de Genève qui prend en charge la différence, ce sont les fonctionnaires eux-mêmes. Il s'agit d'une sorte d'auto-alimentation puisque l'on fait payer le prix des parkings.

Il est clair que, dans le cas présent, on ne pourra pas utiliser l'argent versé par les fonctionnaires, dans le cadre de leur place de stationnement, pour réduire le prix des abonnements des conseillers municipaux. Par contre, on pourrait réfléchir à une autre solution, que je n'ai pas au moment où je vous parle, mais je suis prêt à faire preuve d'imagination avec vous. Peut-être serait-il utile de renvoyer cette motion à une commission, pour trouver une solution qui, encore une fois, ne contraindrait personne mais permettrait de donner la possibilité à ceux qui le souhaitent de souscrire un abonnement TPG à prix préférentiel. C'est la démarche souhaitable. On ne peut pas se limiter à un discours, vous l'avez dit, il faut proposer un certain nombre de mesures et passer aux actes. Je crois que c'est dans ce sens-là qu'il faut interpréter la demande qui vous est faite ce soir.

M. Damien Sidler (Ve). J'aimerais juste dire que les Verts se rallieront à la proposition d'envoyer cette motion en commission des finances. Nous proposons donc de soutenir ce renvoi en commission pour que l'on puisse débattre de cette question et essayer de voir, notamment, à combien se chiffre cette mesure, car il me semble que vous avez peur de pas grand-chose! C'est vraiment un geste symbolique pour susciter un changement dans les habitudes des conseillers municipaux et des conseillères municipales également.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition du Parti libéral et de quelques membres de l'Union démocratique du centre, quelques abstentions de l'Union démocratique du centre).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des finances est accepté sans opposition (quelques abstentions).

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2702
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2702
3. Questions orales	2702
4. Motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, Armand Schweingruber, Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, Blaise Hatt-Arnold, Patrice Reynaud, Alexis Barbey, M ^{mes} Nathalie Fontanet, Bérengère Rosset, Marie-Thérèse Bovier et Renate Cornu: «Ces propos injustifiables méritent des excuses (message du maire pour le 1 ^{er} Août)» (M-385)	2706
5. Motion de M. Roberto Broggin: «L'Unireso aussi pour les conseillers municipaux» (M-386).....	2733
6. Propositions des conseillers municipaux	2739
7. Interpellations	2739
8. Questions écrites	2739

La mémorialiste:
Marguerite Conus